



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COMPTE RENDU DES SÉANCES PUBLIQUES N° 1 - SESSION ORDINAIRE 2019-2020

Déclaration sur l'état de la nation du Premier Ministre p. 3

Sommaire de la séance publique n° 1
Sommaire des questions parlementaires

p. 6
p. Q1

1^{re} séance

Mardi 8 octobre 2019

Suivez la Chambre des Députés sur Facebook, Twitter et Instagram



Présentation du budget pour 2020



(de gauche à droite) M. Yves Cruchten, rapporteur du projet de budget, M. André Bauler, Président de la Commission des Finances et du Budget, M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

Le Ministre des Finances, M. Pierre Gramegna, a déposé le projet de loi n° 7500 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 le 14 octobre 2019 à la Chambre des Députés. Au cours de la cérémonie traditionnelle, il a remis le projet de budget sous forme de carte avec code QR à M. Yves Cruchten (LSAP), rapporteur désigné du projet de loi le plus important de l'année.

Un déficit de 640 millions et l'équilibre pour 2023

Dans sa présentation, le Ministre des Finances a dévoilé aux députés membres de l'ensemble des commissions parlementaires les orientations budgétaires du Gouvernement pour l'année 2020.

Selon les prévisions et suivant la méthode de calcul européenne (SEC), le solde de l'Administration publique (c'est-à-dire de l'Administration centrale, locale et de la sécurité sociale) s'établit pour l'année 2020 à 757 millions d'euros, soit à 1 % du PIB. Une progression de ce surplus est prévue tout au long de la période 2020-2023 jusqu'à 1,5 milliard d'euros en 2023. Dans les détails, l'Administration centrale devrait afficher un déficit de moins 640 millions d'euros. Le solde devient négatif en 2020 sous l'effet de différents facteurs comme notamment la comptabilisation de l'avion militaire A400M, des dépenses d'investissements records à hauteur de 2,8 milliards d'euros, une politique de recrutement intense du Gouvernement (la création de 1.830 postes) et un rythme moins soutenu au niveau des recettes. Le Gouvernement prévoit un budget en équilibre à la fin de la législature (« schwaarz Null »).

En 2020 les dépenses de l'Administration centrale s'élèvent à 20,9 milliards d'euros, soit une hausse de 6,5 % par rapport à l'année 2019. 47 % des dépenses sont dédiées aux prestations sociales et transferts de revenus, 23 % aux rémunérations et 14 % aux investissements publics. Les recettes de leur côté se chiffrent à 20,3 milliards d'euros, ce qui correspond à une hausse de 3,7 %. Elles se composent pour 48 % d'impôts directs et pour 37 % d'impôts indirects. L'Administration locale devrait afficher un solde de 341 millions d'euros alors que la sécurité sociale affiche un solde de 1,056 milliard d'euros.

Dans la comptabilité nationale, le déficit de l'Administration centrale se chiffre à 682 millions d'euros, les recettes s'élevant à 17,9 mil-

liards d'euros et les dépenses à 18,6 milliards d'euros. Cette méthode de calcul correspond aux chiffres sur lesquels les députés devront s'exprimer lors du vote du budget.

La dette publique passe sous la barre des 20 % du PIB

Le Ministre des Finances a chiffré la dette publique actuelle à 12,4 milliards d'euros. En 2020, la dette devrait se chiffrer à 12,8 milliards d'euros, ce qui correspond à 19,8 % du PIB. Selon le ministre, la dette passe ainsi pour la première fois depuis 2011 sous la barre des 20 % du PIB. Elle restera donc nettement en dessous du seuil de 30 % du PIB prévu dans

Un nouveau fonds flexible pour les périodes difficiles

Le Ministre des Finances a annoncé la création d'un nouveau fonds alimenté par les excédents budgétaires et qui servira de réserves pour des années budgétaires moins favorables.

Il s'agit du Fonds de rééquilibrage budgétaire qui remplacera le Fonds de crise et ses réserves pourront être utilisées de manière flexible. Il faut distinguer ce nouveau fonds du Fonds souverain, alimenté actuellement à hauteur de 317 millions d'euros. Cette somme est bloquée et servira aux générations futures.

Brexit : le Luxembourg « est préparé »

Dans sa présentation, M. Pierre Gramegna a élargi l'influence du contexte international sur le budget du Grand-Duché. Le Brexit figure ainsi parmi les plus grands risques, mais le Luxembourg « est préparé au pire des scénarios », a expliqué le Ministre des Finances.

D'autres risques sont la guerre commerciale, une éventuelle récession aux États-Unis ainsi que l'évolution de l'environnement fiscal. Comme le Luxembourg désire se positionner parmi les précurseurs en matière de transparence fiscale, le Gouvernement a décidé d'annuler automatiquement tous les rulings fiscaux datant d'avant 2015, sachant que les critères sont plus stricts depuis 2014.

Climat et investissements prévus par le Gouvernement

Le Ministre des Finances a placé sa présentation sous le signe du climat. Il a détaillé différentes mesures ainsi que des investissements prévus par le Gouvernement :

- Le transport public deviendra gratuit au 1^{er} mars 2020, ce qui engendre un coût de 30 millions d'euros en 2020 (41 millions d'euros pour les années d'après).

- Les investissements dans le tram se chiffrent à 54 millions d'euros pour 2020, ceux dans les extensions des gares de Luxembourg et Ettelbruck à 251 millions d'euros et les dépenses pour les infrastructures ferroviaires et routières à 981 millions d'euros.

- Un engagement exceptionnel à hauteur de 200 millions d'euros est prévu pour soutenir des projets en faveur du climat dans le monde entier.

- L'État contractera un emprunt d'un milliard d'euros en 2020 pour investir dans les domaines du climat, de l'environnement et du social.

La réforme fiscale annoncée par le Gouvernement ne trouvera pas d'impact dans le budget de 2020 étant donné que les travaux sont à un stade préparatoire. Bon nombre de ministères verront leurs dotations augmenter pour favoriser des projets climatiques, mais également en faveur de l'inclusion sociale, du logement, du développement digital, de la santé et de la diversification économique.

Le tour du budget en commission parlementaire

Les députés examineront les détails du projet de budget 2020 dans les semaines prochaines. Les échanges de vues avec les différentes administrations et les représentants des secteurs concernés se poursuivront tout au long de l'automne. Toutes les commissions parlementaires se pencheront également en détail sur le budget des domaines les concernant. Un vote en séance plénière aura lieu avant les vacances de Noël, l'entrée en vigueur étant prévue pour le 1^{er} janvier 2020.

Belsch Kinnekskoppel op Statsvisitt



© SIP Jean-Christophe Verhaegen

Am Kader vun hirer Statsvisitt gouf de Chamberspresident Fernand Etgen vum Kinnek an der Kinnigin vun de Belsch am Palais emphaangen.

Besuch aus dem lettesche Parlament

D'Deputéiert vun der Budgetskontrollkommissioun vun der Chamber haten eng Entrevue mat hiren Homologe vum lettesche Parlament, der „Saeima“. Rieds goung ënner anerem iwwer Gemeinsamkeiten an Ënnerscheeder, wat de Fonctionnement vu béide Kommissiounen ugeet.



Visite d'un « ami du Luxembourg »

« Un ami du Luxembourg », c'est avec ces mots que le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile, M. Marc Angel, a reçu le Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, M. Aleš Chmelař, le 15 octobre 2019. M. Angel a souligné les liens historiques forts entre les deux pays ainsi que leurs bonnes relations bilatérales. Un constat partagé par le Vice-Ministre des Affaires étrangères tchèque, qui a souligné que le Luxembourg et la République tchèque ont beaucoup de similitudes dues au fait d'être deux petits pays au centre de l'Europe.

Réactions à l'offensive turque en Syrie

Au cours des discussions avec les députés, le Vice-Ministre a déclaré que le Gouvernement tchèque déplore fortement l'offensive turque contre les Kurdes sur le territoire syrien. Il a informé ses interlocuteurs que la République tchèque a suspendu avec effet immédiat ses livraisons de matériel militaire à la Turquie en signe de solidarité. Réunis à Luxembourg, les Ministres des Affaires étrangères de l'UE ont également condamné l'intervention turque.

Les dix ans du « Partenariat oriental »

Les députés luxembourgeois se sont renseignés auprès du Vice-Ministre sur le « Partenariat oriental » qui fête cette année ses dix ans d'existence. Selon M. Aleš Chmelař, la « politique de voisinage de l'Union européenne » a été très efficace au cours des cinq premières années

après sa mise en place. Par contre, il constate une certaine stagnation ces dernières années. En 2022, la République tchèque assurera la présidence de cette dimension spécifique de la politique européenne de voisinage. L'objectif sera de se concentrer sur des points qui unissent tous les pays membres de ce partenariat et de proposer un agenda avec des points de coopération concrets tels que l'extension du programme Erasmus ou encore une initiative pour un « roaming international ».

Climat : quelle ambition au niveau européen ?

Une autre thématique soulevée lors de l'échange de vues était le dérèglement climatique. Concernant l'objectif d'une neutralité carbone d'ici 2050, le Vice-Ministre tchèque a expliqué que pour son pays cet objectif serait très difficile à atteindre, étant donné que l'économie du pays est basée sur une « économie lourde » avec des mines de charbon encore très actives. En effet, en juin dernier, plusieurs pays membres de l'Union européenne, dont la République tchèque, s'étaient opposés à un accroissement de l'ambition européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique. L'unanimité des 28 est requise pour que la neutralité carbone à échéance 2050 soit reconnue comme un engagement de l'UE. M. Aleš Chmelař reste positif : selon lui son pays pourrait rejoindre ces discussions avant la fin de l'année.

Le groupe de Visegrád : un autre Benelux ?

Finalement, les députés luxembourgeois se sont également rensei-



Échange de vues des membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes avec le Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, M. Aleš Chmelař (2^e de droite)

gnés sur une éventuelle institutionnalisation du groupe de Visegrád (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie). Le Vice-Ministre tchèque a fait savoir que trois des quatre pays membres sont opposés à une « institutionnalisation » de ce groupe informel des quatre pays d'Europe centrale, puisque le mode de fonctionnement de ce groupe

prévoit de se réunir uniquement lorsqu'il y a nécessité de coopérer dans des domaines précis. « Le but n'est pas de créer une sorte d'institution comme le Benelux », a-t-il expliqué aux députés.

D'autres visites à suivre

Cet échange de vues avec les membres de la Commission des Af-

aires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile s'est inscrit dans le cadre de la réunion du Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne à Luxembourg. Le Premier Ministre tchèque ainsi que le Président du Parlement tchèque seront également en visite au Grand-Duché avant la fin de cette année.

Satellites et développement durable



Chercheurs, parlementaires et spécialistes réunis

Depuis 2013, le nombre de lancements de satellites a explosé. Cette augmentation importante ouvre un champ de possibilités inédites de par l'immense volume de données que nous pouvons désormais recueillir et exploiter.

L'espace peut nous apporter des informations précieuses pour bien gérer nos ressources sur terre et ainsi favoriser le développement durable. C'est le postulat de la conférence « Science meets parliament » qui s'est tenue le 4 octobre 2019 à la Chambre des Députés. Le principe de cet événement est de réunir chercheurs, parlementaires et spécialistes afin de faire le point sur les opportunités qu'offrent les technologies spatiales et les données scientifiques que celles-ci permettent de produire, pour informer les décisions politiques en matière de développement durable.

Le Luxembourg, précurseur du secteur spatial

Le Luxembourg souhaite continuer à s'engager dans le domaine spatial pour diversifier son économie. Ce développement comprend la gestion des opérations en orbite, mais également les activités au sol, dont la construction des satellites, le suivi des missions ainsi que les infrastructures et le savoir-faire pour la collecte et l'exploitation des données recueillies. A cette fin, des collaborateurs qualifiés doivent être recrutés et formés. Un ensemble de défis donc, dans un domaine où le Luxembourg se veut précurseur, notamment au niveau de la législation. Le pays s'est en effet doté, en 2017, d'une loi sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace. Un projet de loi sur les activités spatiales est également en cours d'élaboration.

Zwou nei Deputéiert goufe vereedelegt



Untrëttstried vun der Madamm Chantal Gary (déi gréng), déi als 17. weiblech Verriederin am Parlament den 23. Oktober 2019 vereedelegt gouf. Si ass d'Nofolgerin am Wahlbezirk Osten vum Här Henri Kox, deem neie Wunnengsbauminister an delegéierte Minister fir Veredeedegung a fir bannenzeg Sécherheet ginn ass.



D'Madamm Semiray Ahmedova (déi gréng) huet wärend der éischter éffentlecher Sëtzung vun der neier Chambersessioun 2019/2020 den Eed op d'Verfassung ofgeluecht. Si ersetzt den Här Roberto Traversini aus dem Wahlbezirk Süden an ass déi nei Presidentin vun der Logementskommissioun.



Visite des nouveaux locaux de la CSSF

Le 20 septembre 2019, les membres de la Commission des Finances et du Budget se sont rendus dans les nouveaux locaux de la CSSF.

La direction de la CSSF leur a présenté ses missions, son budget, son fonctionnement, ses organes, ses effectifs, les entités qu'elle surveille ainsi que les défis auxquels elle doit faire face.

La présentation a été suivie d'un échange de vues diversifié portant entre autres sur l'avenir de la place financière et les effets du Brexit.

Les membres de la Commission des Finances et du Budget reçus par les représentants de la CSSF.

« Le peuple yéménite souffre »

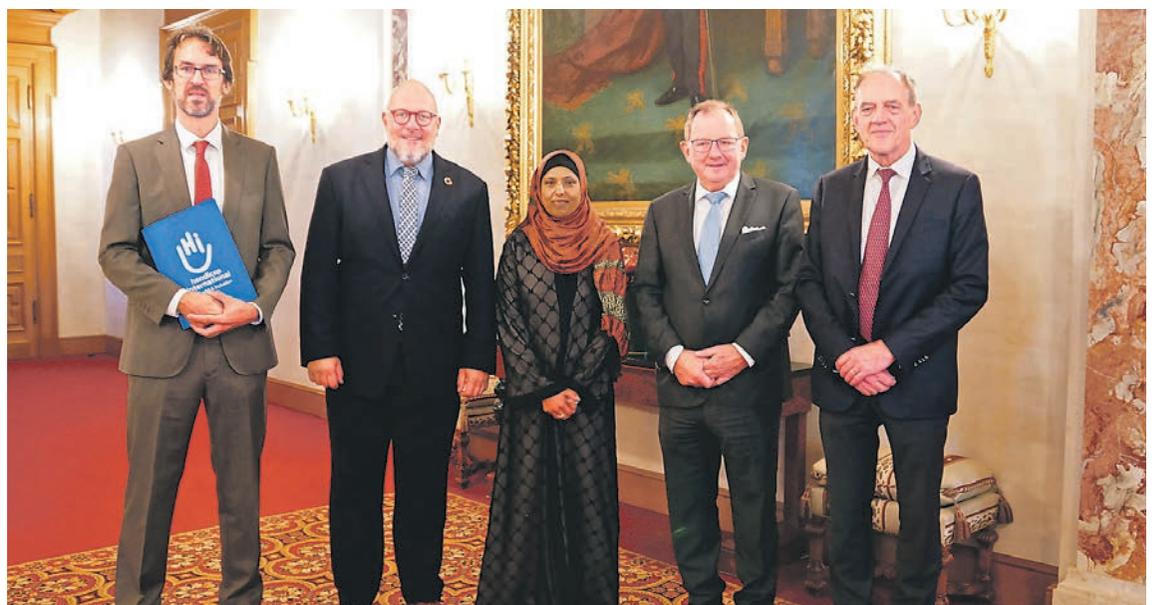
« Le peuple yéménite souffre », c'est le constat fait par la psychologue yéménite Suad Al-Qadri à l'adresse du Président de la Chambre des Députés, M. Fernand Etgen, ainsi qu'au Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile, M. Marc Angel. À l'occasion de la « pyramide de chaussures » organisée annuellement par Handicap International, M. Etgen a eu l'occasion de s'entretenir avec Mme Suad Al-Qadri, chargée du projet de soutien psychosocial au Yémen.

La psychologue a expliqué le quotidien terrible des civils frappés par la guerre civile au Yémen. « Depuis cinq ans, cette guerre a fait des milliers de morts et de blessés et la situation humanitaire y est catastrophique », a-t-elle également déploré. Pour l'instant, les bombardements ne sont plus aussi fréquents, mais la vie est toujours difficile : pas d'accès

à l'électricité ou à l'eau, les écoles sont fermées et les services publics sont paralysés. Le travail de Mme Suad Al-Qadri consiste à proposer une aide psychologique aux blessés amputés, mais la pénurie de médicaments et le coût élevé des prothèses rendent ce travail très difficile.

Le Président du conseil d'administration de Handicap International Luxembourg, M. Pierre Delandmeter, a également demandé le soutien luxembourgeois au sujet de la déclaration politique visant à mettre fin aux dommages causés par l'utilisation des armes explosives, une question figurant à l'ordre du jour de la Conférence internationale « Protecting Civilians in Urban Warfare » à Vienne.

La « pyramide de chaussures » est organisée chaque année par Handicap International pour dénoncer le bombardement de milliers de civils innocents à travers le monde.



Mme Suad Al-Qadri et les responsables de Handicap International reçus à la Chambre.

Le Président visite le « Eeschwëller Haus Edith Stein »



Le Président de la Chambre des Députés, M. Fernand Etgen, s'est rendu à Eschweiler pour visiter le « Eeschwëller Haus Edith Stein », une des structures d'accueil pour femmes en détresse de la Fondation Maison de la Porte Ouverte (FMPO).

Accueilli par le Président et la directrice générale de la FMPO, M. Maurice Bauer et Mme Myriam Mersch-Zimmer, le Président de la Chambre des Députés a reçu des explications sur la fondation, mais également sur le fonctionnement des différentes structures. Les responsables de l'« Eeschwëller Haus Edith Stein », Mmes Joëlle Graff et Nicole Steinfort, ont pu illustrer le travail et l'engagement des collaborateurs par des exemples concrets.

Le Président de la Chambre a été accueilli au « Eeschwëller Haus Edith Stein ».

Fondée en 1971 à l'initiative du doyen Jean Heinisch sous le statut d'une ASBL, la Fondation Maison de la Porte Ouverte est aujourd'hui gestionnaire de dix centres d'accueil jour et nuit, d'un centre d'accueil orthopédagogique de jour, de deux services d'assistance en famille, de deux centres de consultation et d'un service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains.

Plus de 120 salariés s'engagent avec dévouement chaque jour pour les enfants, les adolescents, les jeunes mamans, les femmes et les hommes en détresse psychosociale. En 2018, 629 enfants, femmes et hommes ont été soutenus par la FMPO, dont 115 mineurs et jeunes adultes.

M. Fernand Etgen a loué l'engagement des collaborateurs de la Maison de la Porte Ouverte qui s'engagent chaque jour pour aider et prendre en charge des personnes en situation de détresse.

Avec beaucoup de sensibilité et de doigté ils doivent s'adapter à la réalité du terrain.

Les collaborateurs des différents services développent des concepts et projets innovateurs pour trouver la meilleure solution aux défis qui émergent au milieu de la société.

Selon le Président de la Chambre des Députés, le nom de la Fondation est tout un programme : Maison de la Porte Ouverte.

Projets d'aide humanitaire au Laos

Dans le cadre de la visite de travail de Mme la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Paulette Lenert, les trois membres de la délégation de la Chambre des Députés, Mme Lydia Mutsch (LSAP), M. Gusty Graas (DP) et M. Sven Clement (Piraten), ont eu un échange avec la Présidente de l'Assemblée nationale du Laos, Mme Pany Yathotou, ancien Gouverneur de la Banque centrale du Laos. L'échange a principalement porté sur les projets d'aide humanitaire du Luxembourg au Laos, le rôle des parlementaires dans la mise en place et le contrôle de l'État de droit et la participation citoyenne au processus démocratique et législatif.

Une délégation parlementaire accueillie par la Présidente de l'Assemblée nationale du Laos, Mme Pany Yathotou.



Le Conseil de l'Europe souffle ses 70 bougies



(de gauche à droite) M. Marc Spautz, Mme Lydia Mutsch et M. Gusty Graas

« Les droits de l'homme, au fond, sont un combat toujours inachevé, [...] nous ne pouvons en être que [...] „le fantassin“ et non pas seulement le sourcilieux gardien. »

Par ces mots le Président de la République française, M. Emmanuel Macron, a mis en garde contre un éventuel affaiblissement de la lutte pour la promotion des droits de l'homme. Dans son allocution devant l'Assemblée, le Président de la République a rendu hommage aux « 70 ans de luttes et de conquêtes qui sont le trésor du Conseil de l'Europe », en remémorant le respect des droits fondamentaux, la démocratie et l'État de droit en Europe, l'éradication presque totale de la peine de mort sur le continent européen, le recul de la torture ou la naissance de la Convention européenne des droits de l'homme en tant que principaux succès auxquels a contribué l'organisation.

En marge de cette session d'automne de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, une cérémonie commémorative en présence de plusieurs personnalités, dont le Président Emmanuel Macron, a été organisée à l'Opéra de Strasbourg pour célébrer le 70^e an-

niversaire du Conseil de l'Europe. À cette occasion, il fut rappelé que cette organisation pan-européenne créée par le traité de Londres, signé le 5 mai 1949 par dix pays, dont le Luxembourg, regroupe aujourd'hui 47 États membres représentant 830 millions d'habitants et s'occupe principalement de la promotion de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme.

Lors de cette session d'automne, l'Assemblée a tenu un débat d'urgence sur le thème « Sauver des vies en Méditerranée : le besoin d'une réponse rapide » et un débat d'actualité sur la « Violation des droits démocratiques et répression des manifestations pacifiques en Fédération de Russie dans le contexte des élections au Conseil de la Ville de Moscou ».

L'Assemblée s'est penchée notamment sur la protection des lanceurs d'alerte, sur des normes communes pour les institutions du médiateur, sur la protection des victimes du terrorisme ainsi que sur la conservation du patrimoine culturel juif.

Elle a abordé également des rapports sur les réfugiés climatiques et l'émigration de travail

en Europe de l'Est ainsi que sur les violences obstétricales et gynécologiques.

Mme Françoise Hetto-Gaasch est intervenue dans le débat y relatif et a souligné que ce phénomène reste très peu connu et qu'il faut le mettre plus en évidence lors des journées de sensibilisation.

Afin de minimiser ces violences, qu'il s'agisse d'actes non appropriés et non consentis, de traitements abusifs ou de refus de médicaments, et de stopper les excès de pratiques de césariennes, la députée réclame un code de déontologie pour le personnel médical, un encadrement de qualité, un environnement accueillant, une prise en charge optimale et bienveillante par du personnel sensible et bien formé de même qu'une salle d'accueil pour la prise en charge des femmes qui ont réclamé suite à des violences subies.

La Chambre des Députés était représentée par M. Gusty Graas, président de la délégation luxembourgeoise, Mme Lydia Mutsch, vice-présidente, M. Claude Wiseler, Mme Françoise Hetto-Gaasch et M. Marc Spautz.

Rencontre avec le corps diplomatique

La 10^e édition de la rencontre amicale entre la Chambre des Députés et les membres du corps diplomatique résidant à Luxembourg a débuté au Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA). Le Président de la Chambre des Députés, M. Fernand Etgen, avait invité les diplomates à une visite de l'exposition consacrée au 100^e anniversaire de l'introduction du suffrage universel.

Le groupe a été accueilli par M. Michel Polfer, directeur du MNHA. Par la suite, Mme Renée Wagener et M. Régis Moes ont donné des explications sur la genèse et l'évolution du droit de vote universel. Les diplomates et les membres de la Chambre des Députés se sont ensuite rendus à Clausen afin de découvrir les vestiges du château érigé par le comte Pierre-Ernest de Mansfeld et la reconstitution virtuelle de ce palais réalisée par l'association des amis du château de Mansfeld.

« Le Luxembourg est un partenaire fiable. Dans des périodes où des murs sont construits en de nombreux endroits, le Luxembourg bâtit des ponts entre différents pays et différentes cultures, prône l'ouverture des frontières et représente une société unie dans la diversité de nombreuses nationalités. »

C'est avec ces mots que le Président de la Chambre a clôturé la rencontre.

Il était accompagné par M. Mars Di Bartolomeo, Vice-Président de la Chambre, M. Gast Gibéryen, membre de la Conférence des Présidents, ainsi que M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile. La direction de l'administration parlementaire a également assisté à la rencontre.



Le corps diplomatique a découvert l'exposition #wielewatmirsinn au Musée National d'Histoire et d'Art.

Présidence du Parlement Benelux: agriculture biologique

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Parlement Benelux, les parlementaires des trois pays (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) étaient réunis au Château de Bettembourg pour une conférence au sujet de l'agriculture biologique : « Le bio : vers une agriculture durable dans le Benelux ? »

Le Ministre de l'Agriculture luxembourgeois, M. Romain Schneider, a présenté le futur plan d'action national de la promotion de l'agriculture biologique. Ensuite, les parlementaires ont discuté des défis de la transition vers l'agriculture biologique ainsi que de l'innovation et de la recherche en matière d'agriculture biologique.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Chambre des Députés exerce la présidence du Parlement Benelux et le député Gusty Graas en est le Président pour une durée de deux ans. À côté de l'agriculture biologique, la présidence luxembourgeoise du Parlement Benelux met l'accent aussi sur la mobilité des travailleurs et l'échange de données sur les effets transfrontaliers de réformes fiscales ou encore la traite des êtres humains et les technologies innovantes pour lutter contre celle-ci.

La prochaine séance plénière de l'Assemblée interparlementaire Benelux aura lieu les 6 et 7 décembre 2019 à la Chambre des Députés. Le fil conducteur de cette troisième séance plénière sous présidence luxembourgeoise sera la digitalisation.

Qu'est-ce que le Parlement Benelux ?

L'Assemblée interparlementaire Benelux, dit « Parlement Benelux », informe et conseille les Gouvernements belges, néerlandais et luxembourgeois sur les différents sujets discutés au sein du Parlement Benelux. Elle se compose de 49 députés : 21 membres du Parlement fédéral belge et des parlements des communautés et des régions, 21 membres du Parlement néer-



(de gauche à droite) M. Gusty Graas, Président du Parlement Benelux, M. Laurent Zeimet, Bourgmestre de la commune de Bettembourg, M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés, Mme Patricia Creutz-Vilvoye, Vice-Présidente du Parlement Benelux, M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, S. E. M. Han-Maurits Schaapveld, ambassadeur des Pays-Bas et Mme Josée Lorsché, Membre du Parlement Benelux et échevine de la commune de Bettembourg

landais (États généraux) et 7 parlementaires luxembourgeois. L'acronyme « Benelux » incorpore le nom des trois pays dans leur langue ori-

ginale : Belgique ou België ou Belgien, Nederland et Luxembourg. Les membres de la délégation luxembourgeoise sont : M. Marc Angel,

président, Mme Diane Adehm, M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Gusty Graas, Mme Josée Lorsché et M. Gilles Roth.

Débat interparlementaire sur le semestre européen 2019



M. Claude Wiseler a participé au débat interparlementaire.

Le 24 septembre 2019, répétant l'exercice des années précédentes, la Commission des Affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen (PE) a invité les parlements nationaux à s'exprimer sur le projet de rapport du PE sur le semestre européen 2019. Onze chambres, issues de sept États membres, ont participé à cette réunion organisée à Bruxelles. La Chambre des Députés était représentée par M. Claude Wiseler en sa qualité de membre de la Commission des Finances et du Budget.

À cette occasion, députés européens et nationaux ont pu débattre de l'évaluation du semestre européen 2019 ainsi que des priorités

pour l'examen annuel de la croissance 2020 qui serviront de base au semestre européen suivant. Les députés nationaux ont saisi l'opportunité pour commenter les recommandations adressées à leur pays d'origine, recommandations qui avaient été adoptées par le Conseil en juillet.

M. Claude Wiseler a salué les recommandations formulées à l'adresse du Luxembourg, plus particulièrement celles concernant la question de la durabilité à long terme du système de retraite luxembourgeois et la croissance économique du pays.

Pour le député luxembourgeois, ce ne sont pas les indicateurs de croissance et d'endettement actuels qui doivent inquiéter, mais les déve-

loppements futurs que l'on peut anticiper si on ne change pas de cap : un système de retraite qui risque d'épuiser ses réserves légales au milieu des années 2030 et une croissance économique étroitement liée à la croissance démographique du pays, qui engendre toute une série de problèmes, entre autres, en termes de logement et de transports publics. Cette situation crée des besoins d'investissement énormes.

Et si le Gouvernement luxembourgeois a déployé de grands efforts à cet égard, la problématique relève, selon M. Wiseler, moins d'un besoin d'investissement que de la mise en œuvre des recommandations de la Commission.

18^e Session d'automne de l'APOSCE à Marrakech

La région méditerranéenne dans le collimateur

Pour la première fois, une session statutaire de l'Association parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (APOSCE) a eu lieu sur le continent africain. En tant que pays partenaire, le Maroc a organisé la 18^e Session d'automne de l'APOSCE du 4 au 6 octobre 2019 à Marrakech. Plus de 200 parlementaires d'une cinquantaine de pays y ont participé.

Particulièrement touchée par la transition climatique, la région de la Méditerranée est confrontée à de nombreux problèmes. Les flux migratoires, les défis économiques, la recherche de la sécurité, la lutte anti-terroriste, la recherche du bien-être social et les perspectives pour les jeunes sont les domaines qui néces-

sitent une attention accrue, aujourd'hui et dans les prochaines années. « Pour faire face à tous ces défis, il importe de renforcer les partenariats internationaux », a souligné, parmi d'autres orateurs, le Président de l'Union parlementaire africaine, M. Alassane Bala Sakande.

Pendant trois jours, les parlementaires ont discuté sur les différents aspects de la coopération méditerranéenne. 60 % de la population de cette région ont moins de 30 ans.

Plusieurs orateurs ont évoqué la nécessité de lutter contre la pauvreté et de donner une perspective aux jeunes. Renforcer l'État de droit et le respect des droits humains sont d'autres exigences évoquées par les participants.



(de gauche à droite) M. Claude Haagen, M. Eugène Berger, président de la délégation, M. Dan Biancalana et M. Emile Eicher



Composition des organes de la Chambre des Députés et des commissions parlementaires (23 octobre 2019)

Organes de la Chambre des Députés

Bureau

Président	DP	Etgen Fernand
Vice-Présidents	LSAP	Di Bartolomeo Mars
	CSV	Wiseler Claude
	déi gréng	Bernard Djuna
Membres	LSAP	Bodry Alex
	déi gréng	Lorsché Josée
	CSV	Hansen Martine
	ADR (groupe technique)	Gibéryen Gast
	CSV	Mosar Laurent
	DP	Polfer Lydie
	LSAP	Angel Marc
	CSV	Spautz Marc
	DP	Beissel Simone
Membres suppléants permanents	CSV	Gloden Léon
	DP	Berger Eugène
	LSAP	Engel Georges
	déi gréng	Benoy François
	Piraten (groupe technique)	Clement Sven

Secrétaire général

Frieseisen Claude

Conférence des Présidents

Président	DP	Etgen Fernand
Membres	CSV	Hansen Martine
	DP	Berger Eugène
	LSAP	Bodry Alex
	déi gréng	Lorsché Josée
	ADR (groupe technique)	Gibéryen Gast

Commissions réglementaires

Commission des Comptes

Président	CSV	Lies Marc
Vice-Présidents	déi gréng	Back Carlo
	LSAP	Burton Tess
Membres	DP	Arendt Guy, Bauler André, Elvinger Joëlle
	déi gréng	Gary Chantal, Margue Charles
	LSAP	Mutsch Lydia
	CSV	Adehm Diane, Eicher Emile, Galles Paul, Kaes Aly
	Piraten	Clement Sven
	ADR	Engelen Jeff

Commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'État

Présidente	CSV	Hansen Martine
Membres	DP	Berger Eugène
	déi gréng	Lorsché Josée
	LSAP	Bodry Alex
	ADR	Kartheiser Fernand

Commission des Pétitions

Présidente	CSV	Arendt épouse Kemp Nancy
Vice-Président	LSAP	Di Bartolomeo Mars
Membres	DP	Bauler André, Colabianchi Frank, Graas Gusty
	déi gréng	Gary Chantal, Hansen Marc
	LSAP	Bodry Alex, Mutsch Lydia
	CSV	Galles Paul, Halsdorf Jean-Marie, Modert Octavie, Schank Marco
	Piraten	Goergen Marc
	ADR	Gibéryen Gast

Commission du Règlement

Président	ADR	Reding Roy
Vice-Présidents	DP	Beissel Simone
	LSAP	Bodry Alex
Membres	DP	Bauler André, Berger Eugène

déi gréng	Back Carlo, Bernard Djuna, Lorsché Josée
LSAP	Di Bartolomeo Mars
CSV	Adehm Diane, Gloden Léon, Hansen Martine, Modert Octavie, Spautz Marc
Piraten	Clement Sven

Commissions permanentes

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Président	LSAP	Angel Marc
Vice-Présidents	DP	Berger Eugène
	CSV	Wiseler Claude
Membres	DP	Graas Gusty, Polfer Lydie
	déi gréng	Bernard Djuna, Empain Stéphanie
	LSAP	Burton Tess (pour le volet Coopération), Di Bartolomeo Mars, Mutsch Lydia (sauf pour le volet Coopération)
	CSV	Galles Paul (pour les volets Coopération, Immigration et Asile), Halsdorf Jean-Marie (pour le volet Affaires étrangères et européennes), Mosar Laurent, Reding Viviane, Spautz Marc
	déi Lénk	Wagner David
	ADR	Kartheiser Fernand

Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Président	LSAP	Biancalana Dan
Vice-Présidents	DP	Polfer Lydie (pour le volet Affaires intérieures)
	CSV	Volter Michel
Membres	DP	Arendt Guy, Baum Gilles (pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes), Hahn Max
	déi gréng	Benoy François, Gary Chantal (pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes), Hansen Marc (pour le volet Affaires intérieures)
	LSAP	Angel Marc (pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes), Bodry Alex (sauf pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes), Haagen Claude (sauf pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes), Mutsch Lydia (pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes)
	CSV	Arendt épouse Kemp Nancy (pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes), Eicher Emile (pour le volet Affaires intérieures), Hetto-Gaasch Françoise (pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes), Kaes Aly, Mischo Georges (pour le volet Affaires intérieures), Roth Gilles
	déi Lénk	Baum Marc (pour le volet Égalité entre les femmes et les hommes)
	Piraten	Goergen Marc (pour le volet Affaires intérieures)
	ADR	Engelen Jeff

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Présidente	LSAP	Burton Tess
Vice-Présidents	déi gréng	Benoy François
	CSV	Hansen Martine
Membres	DP	Bauler André, Baum Gilles, Graas Gusty
	déi gréng	Gary Chantal
	LSAP	Bodry Alex, Haagen Claude
	CSV	Eicher Emile, Eischen Félix, Kaes Aly, Modert Octavie
	déi Lénk	Wagner David (sauf pour le volet Protection des animaux)

Piraten	Goergen Marc (pour le volet Protection des animaux)
ADR	Engelen Jeff

Commission des Classes moyennes et du Tourisme

Présidente	DP	Elvinger Joëlle
Vice-Président	CSV	Eischen Félix
Membres	DP	Bauler André (pour le volet Tourisme), Beissel Simone (pour le volet Classes moyennes), Hahn Max (pour le volet Tourisme), Hartmann Carole (pour le volet Classes moyennes)
	déi gréng	Ahmedova Semiray, Empain Stéphanie, Gary Chantal
	LSAP	Angel Marc, Burton Tess
	CSV	Arendt épouse Kemp Nancy, Eicher Emile, Roth Gilles, Spautz Marc
	Piraten	Clement Sven (pour le volet Classes moyennes), Goergen Marc (pour le volet Tourisme)
	ADR	Reding Roy

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Présidente	CSV	Adehm Diane
Vice-Présidents	déi gréng	Bernard Djuna
	LSAP	Haagen Claude
Membres	DP	Bauler André, Berger Eugène, Colabianchi Frank
	déi gréng	Ahmedova Semiray
	LSAP	Bodry Alex, Di Bartolomeo Mars
	CSV	Halsdorf Jean-Marie, Modert Octavie, Roth Gilles, Wiseler Claude
	Piraten	Clement Sven
	ADR	Gibéryen Gast

Commission de la Culture

Présidente	déi gréng	Bernard Djuna
Vice-Présidents	LSAP	Fayot Franz
	CSV	Modert Octavie
Membres	DP	Bauler André, Berger Eugène, Polfer Lydie
	déi gréng	Ahmedova Semiray, Benoy François (pour le volet Patrimoine), Lorsché Josée (sauf pour le volet Patrimoine)
	LSAP	Mutsch Lydia
	CSV	Mischo Georges, Reding Viviane, Spautz Marc, Wiseler Claude
	déi Lénk	Baum Marc
	ADR	Kartheiser Fernand

Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

Président	DP	Arendt Guy
Vice-Présidentes	LSAP	Mutsch Lydia
	CSV	Reding Viviane
Membres	DP	Berger Eugène, Hartmann Carole
	déi gréng	Back Carlo, Bernard Djuna, Hansen Marc
	LSAP	Fayot Franz
	CSV	Adehm Diane, Lies Marc, Modert Octavie, Wilmes Serge
	Piraten	Clement Sven
	ADR	Reding Roy

Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Président	LSAP	Fayot Franz
Vice-Présidents	DP	Elvinger Joëlle
	CSV	Wiseler Claude
Membres	DP	Arendt Guy (pour le volet Économie), Beissel Simone, Graas Gusty (pour le volet Protection des consommateurs)
	déi gréng	Ahmedova Semiray, Margue Charles



LSAP	Angel Marc (<i>sauf pour le volet Protection des consommateurs</i>), Burton Tess (<i>pour le volet Protection des consommateurs</i>), Haagen Claude (<i>pour le volet Protection des consommateurs</i>), Mutsch Lydia (<i>sauf pour le volet Protection des consommateurs</i>)
CSV	Adehm Diane, Gloden Léon, Mosar Laurent, Wilmes Serge
Piraten	Clement Sven
ADR	Reding Roy

Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Président	DP	Baum Gilles
Vice-Présidentes	déi gréng	Bernard Djuna
	CSV	Hansen Martine
Membres	DP	Bauler André (<i>pour les volets Enseignement supérieur et Recherche</i>), Colabianchi Frank, Hartmann Carole (<i>pour les volets Éducation nationale, Enfance et Jeunesse</i>)
	déi gréng	Hansen Marc (<i>pour les volets Enseignement supérieur et Recherche</i>), Lorsché Josée (<i>pour les volets Éducation nationale, Enfance et Jeunesse</i>)
	LSAP	Burton Tess, Engel Georges, Fayot Franz
	CSV	Adehm Diane (<i>pour les volets Enseignement supérieur et Recherche</i>), Galles Paul, Hetto-Gaasch Françoise (<i>pour les volets Éducation nationale, Enfance et Jeunesse</i>), Mischo Georges (<i>pour les volets Éducation nationale, Enfance et Jeunesse</i>), Modert Octavie (<i>pour les volets Enseignement supérieur et Recherche</i>), Wiseler Claude
	déi Lénk	Wagner David
	ADR	Kartheiser Fernand

Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Président	déi gréng	Benoy François
Vice-Présidents	DP	Hahn Max
	CSV	Schank Marco
Membres	DP	Berger Eugène (<i>pour les volets Environnement et Climat</i>), Elvinger Joëlle (<i>pour les volets Énergie et Aménagement du territoire</i>), Graas Gusty
	déi gréng	Ahmedova Semiray (<i>pour le volet Énergie et Aménagement du territoire</i>), Back Carlo, Empain Stéphanie (<i>pour le volet Environnement et Climat</i>)
	LSAP	Engel Georges, Fayot Franz
	CSV	Eischen Félix (<i>pour les volets Énergie et Aménagement du territoire</i>), Galles Paul (<i>pour les volets Environnement et Climat</i>), Hansen Martine, Kaes Aly, Roth Gilles
	déi Lénk	Wagner David
	ADR	Gibéryen Gast (<i>pour le volet Aménagement du territoire</i>), Kartheiser Fernand (<i>sauf pour le volet Aménagement du territoire</i>)

Commission de la Famille et de l'Intégration

Président	DP	Hahn Max
Vice-Présidents	LSAP	Burton Tess
	CSV	Spautz Marc
Membres	DP	Baum Gilles, Hartmann Carole
	déi gréng	Bernard Djuna, Gary Chantal, Margue Charles
	LSAP	Angel Marc (<i>pour le volet Intégration</i>), Di Bartolomeo Mars (<i>sauf pour le volet Intégration</i>)
	CSV	Galles Paul, Mischo Georges, Schank Marco, Wilmes Serge
	déi Lénk	Baum Marc
	ADR	Kartheiser Fernand

Commission des Finances et du Budget

Président	DP	Bauler André
Vice-Présidents	LSAP	Bodry Alex
	CSV	Mosar Laurent
Membres	DP	Arendt Guy, Elvinger Joëlle
	déi gréng	Benoy François, Lorsché Josée
	LSAP	Cruchten Yves, Fayot Franz
	CSV	Hansen Martine, Roth Gilles, Wiseler Claude, Wolter Michel
	Piraten	Clement Sven
	ADR	Gibéryen Gast (<i>sauf pour le volet Place financière</i>), Reding Roy (<i>pour le volet Place financière</i>)

Commission de la Fonction publique

Président	DP	Graas Gusty
Vice-Présidentes	déi gréng	Empain Stéphanie
	CSV	Adehm Diane
Membres	DP	Berger Eugène, Colabianchi Frank
	déi gréng	Back Carlo, Hansen Marc
	LSAP	Biancalana Dan, Cruchten Yves
	CSV	Mischo Georges, Modert Octavie, Roth Gilles, Wiseler Claude
	Piraten	Goergen Marc
	ADR	Kartheiser Fernand

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Président	LSAP	Bodry Alex
Vice-Présidents	DP	Beissel Simone
	CSV	Gloden Léon
Membres	DP	Arendt Guy, Berger Eugène
	déi gréng	Lorsché Josée, Margue Charles
	LSAP	Angel Marc, Di Bartolomeo Mars
	CSV	Hansen Martine, Roth Gilles, Wiseler Claude, Wolter Michel
	déi Lénk	Baum Marc
	ADR	Gibéryen Gast

Commission de la Justice

Président	déi gréng	Margue Charles
Vice-Présidents	LSAP	Bodry Alex
	CSV	Roth Gilles
Membres	DP	Arendt Guy, Hartmann Carole, Polfer Lydie
	déi gréng	Benoy François, Empain Stéphanie
	LSAP	Biancalana Dan (<i>pour le volet Droit pénal</i>), Fayot Franz (<i>sauf pour le volet Droit pénal</i>)
	CSV	Adehm Diane (<i>pour les dossiers nationaux</i>), Gloden Léon, Modert Octavie, Mosar Laurent, Reding Viviane (<i>pour les dossiers européens</i>)
	Piraten	Goergen Marc
	ADR	Reding Roy

Commission du Logement

Présidente	déi gréng	Ahmedova Semiray
Vice-Présidents	DP	Hahn Max
	CSV	Lies Marc
Membres	DP	Bauler André, Colabianchi Frank
	déi gréng	Benoy François, Hansen Marc
	LSAP	Cruchten Yves, Fayot Franz
	CSV	Eicher Emile, Eischen Félix, Hetto-Gaasch Françoise, Wilmes Serge
	déi Lénk	Wagner David
	ADR	Reding Roy

Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Président	déi gréng	Back Carlo
Vice-Présidents	DP	Hahn Max
	CSV	Wilmes Serge
Membres	DP	Baum Gilles, Colabianchi Frank
	déi gréng	Gary Chantal, Hansen Marc
	LSAP	Biancalana Dan, Cruchten Yves

CSV	Eischen Félix, Kaes Aly, Lies Marc, Schank Marco
Piraten	Goergen Marc
ADR	Engelen Jeff

Commission de la Santé et des Sports

Président	LSAP	Di Bartolomeo Mars
Vice-Présidents	déi gréng	Lorsché Josée
	CSV	Halsdorf Jean-Marie
Membres	DP	Baum Gilles, Berger Eugène (<i>pour le volet Sports</i>), Graas Gusty (<i>pour le volet Santé</i>), Hartmann Carole
	déi gréng	Gary Chantal (<i>pour le volet Sports</i>), Hansen Marc (<i>pour le volet Santé</i>)
	LSAP	Angel Marc, Haagen Claude
	CSV	Arendt épouse Kemp Nancy (<i>pour le volet Sports</i>), Hansen Martine (<i>pour le volet Sports</i>), Hetto-Gaasch Françoise, Mischo Georges, Spautz Marc (<i>pour le volet Santé</i>), Wiseler Claude (<i>pour le volet Santé</i>)
	déi Lénk	Baum Marc (<i>pour le volet Santé</i>)
	Piraten	Clement Sven (<i>pour le volet Sports</i>)
	ADR	Engelen Jeff

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Présidente	déi gréng	Empain Stéphanie
Vice-Présidents	LSAP	Biancalana Dan
	CSV	Arendt épouse Kemp Nancy
Membres	DP	Bauler André, Graas Gusty, Hahn Max
	déi gréng	Ahmedova Semiray, Back Carlo
	LSAP	Angel Marc (<i>pour le volet Défense</i>), Engel Georges (<i>sauf pour le volet Défense</i>)
	CSV	Adehm Diane, Gloden Léon, Halsdorf Jean-Marie, Mischo Georges
	Piraten	Goergen Marc
	ADR	Kartheiser Fernand

Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Président	LSAP	Engel Georges
Vice-Présidents	déi gréng	Back Carlo
	CSV	Spautz Marc
Membres	DP	Colabianchi Frank, Elvinger Joëlle, Hartmann Carole
	déi gréng	Margue Charles
	LSAP	Cruchten Yves (<i>sauf pour le volet Sécurité sociale</i>), Di Bartolomeo Mars (<i>pour le volet Sécurité sociale</i>), Haagen Claude
	CSV	Galles Paul, Halsdorf Jean-Marie, Kaes Aly, Roth Gilles
	déi Lénk	Baum Marc
	ADR	Engelen Jeff

Commission de vérification des pouvoirs

Président	Piraten	Clement Sven
Vice-Présidents	DP	Beissel Simone
	LSAP	Cruchten Yves
Membres	DP	Arendt Guy, Berger Eugène
	déi gréng	Bernard Djuna, Margue Charles
	LSAP	Angel Marc, Biancalana Dan
	CSV	Arendt épouse Kemp Nancy, Eicher Emile, Gloden Léon, Lies Marc, Reding Viviane
	ADR	Reding Roy

Sous-commission informatique

Président	DP	Etgen Fernand
Membres		Frieseisen Claude, Reiter Benoît, Barra Isabelle, Linden Carlo
	déi gréng	Bernard Djuna
	LSAP	Di Bartolomeo Mars
	CSV	Spautz Marc
	ADR	Gibéryen Gast



Délégations luxembourgeoises auprès des Assemblées parlementaires internationales (23 octobre 2019)

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Membres effectifs:

Graas Gusty (DP), Président de la délégation
Mutsch Lydia (LSAP), Vice-Présidente de la délégation

Wiseler Claude (CSV)

Membres suppléants:

Hetto-Gaasch Françoise (CSV)

Lorsché Josée (déi gréng)

Spautz Marc (CSV)

Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM)

Membres effectifs:

Mutsch Lydia (LSAP), Présidente de la délégation

Beissel Simone (DP)

Modert Octavie (CSV)

Membres suppléants:

Gloden Léon (CSV)

Margue Charles (déi gréng)

Assemblée interparlementaire Benelux

Membres effectifs:

Angel Marc (LSAP), Président de la délégation

Adehm Diane (CSV)

Bodry Alex (LSAP)

Gibéryen Gast (ADR)

Graas Gusty (DP)

Lorsché Josée (déi gréng)

Roth Gilles (CSV)

Membres suppléants:

Arendt Guy (DP)

Bernard Djuna (déi gréng)

Eicher Emile (CSV)

Engel Georges (LSAP)

Engelen Jeff (ADR)

Haagen Claude (LSAP)

Kaes Aly (CSV)

Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)

Membres effectifs:

Berger Eugène (DP)

Bodry Alex (LSAP)

Graas Gusty (DP)

Hetto-Gaasch Françoise (CSV)

Lorsché Josée (déi gréng)

Mosar Laurent (CSV)

Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (APOSCE)

Membres effectifs:

Berger Eugène (DP), Président de la délégation

Biancalana Dan (LSAP)

Haagen Claude (LSAP)

Halsdorf Jean-Marie (CSV)

Lorsché Josée (déi gréng)

Membres suppléants:

Eicher Emile (CSV)

Fayot Franz (LSAP)

Graas Gusty (DP)

Kartheiser Fernand (ADR)

Margue Charles (déi gréng)

Union interparlementaire (UIP)

Membres effectifs:

Etgen Fernand (DP), Président de la section luxembourgeoise

Beissel Simone (DP)

Bernard Djuna (déi gréng)

Bodry Alex (LSAP)

Di Bartolomeo Mars (LSAP)

Gibéryen Gast (ADR)

Hansen Martine (CSV)

Lorsché Josée (déi gréng)

Polfer Lydie (DP)

Spautz Marc (CSV)

Wiseler Claude (CSV)

Assemblée parlementaire de l'OTAN (APOTAN)

Membres effectifs:

Angel Marc (LSAP), Président de la délégation

Arendt épouse Kemp Nancy (CSV)

Berger Eugène (DP)

Membres suppléants:

Ahmedova Semiray (déi gréng)

Clement Sven (Piraten)

Halsdorf Jean-Marie (CSV)

Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Membres effectifs:

Etgen Fernand (DP), Président de la Chambre des Députés, membre d'office

Adehm Diane (CSV)

Arendt Guy (DP)

Baum Marc (déi Lénk)

Biancalana Dan (LSAP)

Di Bartolomeo Mars (LSAP)

Eicher Emile (CSV)

Hartmann Carole (DP)

Margue Charles (déi gréng)

Roth Gilles (CSV)

Membres suppléants:

Back Carlo (déi gréng)

Baum Gilles (DP)

Cruchten Yves (LSAP)

Elvinger Joëlle (DP)

Engelen Jeff (ADR)

Fayot Franz (LSAP)

Galles Paul (CSV)

Halsdorf Jean-Marie (CSV)

Mischo Georges (CSV)

Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC)

Membres effectifs:

Angel Marc (LSAP), Président de la délégation

Baum Gilles (DP)

Gary Chantal (déi gréng)

Gibéryen Gast (ADR)

Reding Viviane (CSV)

Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne (SCEG)

Membres effectifs:

Berger Eugène (DP)

Bodry Alex (LSAP)

Clement Sven (Piraten)

Margue Charles (déi gréng)

Mosar Laurent (CSV)

Wolter Michel (CSV)

Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC)

Membres effectifs:

Back Carlo (déi gréng)

Engel Georges (LSAP)

Halsdorf Jean-Marie (CSV)

Wagner David (déi Lénk)

Membres suppléants:

Empain Stéphanie (déi gréng)

Goergen Marc (Piraten)

Hartmann Carole (DP)

Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

Membres effectifs:

Empain Stéphanie (déi gréng), Présidente de la délégation

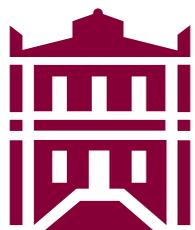
Angel Marc (LSAP)

Baum Gilles (DP)

Gloden Léon (CSV)

Halsdorf Jean-Marie (CSV)

Kartheiser Fernand (ADR)



NOUVELLES LOIS

Composition de la Cour constitutionnelle

7414A - Proposition de révision de l'article 95ter de la Constitution

La proposition de révision sous rubrique a pour objet de réviser l'article 95ter de la Constitution afin de prévoir, en premier lieu, la possibilité de recourir à des suppléants lorsque la Cour constitutionnelle rencontre des difficultés pour se composer utilement.

En effet, suite à un renvoi d'une question préjudicielle émanant de la Cour de cassation, la Cour constitutionnelle se trouve actuellement dans l'impossibilité de siéger dans une affaire dans une composition à cinq membres.

La proposition de révision porte le nombre de suppléants à sept membres désignés suivant la même procédure que les membres effectifs, i. e. par le Chef de l'État sur l'avis conjoint de la

Cour supérieure de Justice et de la Cour administrative.

Ainsi la modification envisagée devrait permettre de sortir de cette impasse procédurale.

Il va de soi que les membres suppléants disposent des mêmes garanties d'indépendance dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle que les membres effectifs.

En deuxième lieu, il est proposé d'inscrire dans le texte constitutionnel le principe selon lequel la Cour constitutionnelle siège en chambre de cinq membres avec la faculté de siéger en formation plénière de neuf magistrats lorsqu'elle est saisie d'une affaire d'une « importance particulière ».

23.05.2019	Échange de vues avec les chefs de corps de la magistrature assise et du parquet
04.06.2019	Examen et adoption d'une série d'amendements
03.07.2019	Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
	Scission de la proposition de révision en deux propositions distinctes (7414A et 7414B)
05.07.2019	Présentation et adoption d'un projet de rapport sur la proposition de révision 7414A

Premier vote constitutionnel : 10.07.2019

Second vote constitutionnel : 10.10.2019

Le saviez-VOUS ?

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La commission dénommée « Conférence des Présidents » décide des questions relatives à l'organisation des travaux parlementaires, propose l'ordre du jour de la Chambre et donne son avis au sujet des projets de règlement grand-ducal pour lesquels son avis est requis en vertu d'une disposition légale.

Dépôt de la proposition de révision n° 7414 par M. Alex Bodry, Député, le 27.02.2019

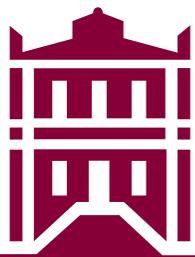
Rapporteur : M. Léon Gloden

Travaux de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle (Président : M. Alex Bodry) :

30.04.2019 Désignation d'un rapporteur

Examen de la proposition de révision n° 7414 et de l'avis du Conseil d'État

17.05.2019 Examen des propositions d'amendements



Présidence : M. Fernand Etgen, Président

Sommaire

- Ouverture de la séance publique
- M. Fernand Etgen, Président
- Clôture de la session ordinaire 2018-2019 et ouverture de la session ordinaire 2019-2020
- M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État
- Vérification des pouvoirs et assermentation d'un nouveau membre de la Chambre des Députés
- M. Fernand Etgen, Président - Mme Semiray Ahmedova
- Composition des organes de la Chambre des Députés
- M. Fernand Etgen, Président
- Changements de composition des commissions parlementaires
- M. Fernand Etgen, Président
- Changement de composition d'une délégation parlementaire luxembourgeoise auprès d'une assemblée parlementaire internationale
- M. Fernand Etgen, Président
- Changement de composition du Comité de discipline
- M. Fernand Etgen, Président
- Communications
- M. Fernand Etgen, Président
- Ordre du jour
- M. Fernand Etgen, Président - M. Sven Clement
- Déclaration de politique générale sur l'état de la nation de M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État
- M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État (intervention de M. Gast Gibéryen)

Au banc du Gouvernement se trouvent : M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État ; M. Étienne Schneider, Vice-Premier Ministre ; M. Romain Schneider, M. François Bausch, M. Pierre Gramegna, M. Dan Kersch, M. Claude Meisch, Mme Corinne Cahen, Mme Carole Dieschbourg, M. Marc Hansen, M. Claude Turmes, Mme Paulette Lenert, Mme Sam Tanson, Mme Taina Bofferding et M. Lex Delles, Ministres.

(La séance publique est ouverte à 14.32 heures.)

1. Ouverture de la séance publique

► **M. Fernand Etgen, Président.**- Ech maa-chen d'Sitzung op.

Ech ginn dem Här Premierminister Xavier Bettel d'Wuert.

2. Clôture de la session ordinaire 2018-2019 et ouverture de la session ordinaire 2019-2020

► **M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État.**- Merci, Här President. Ech sinn duerch Arrêté grand-ducal vum 9. September 2019 vum Grand-Duc mandatéiert ginn, fir de Pouvoir ze hunn, fir a sengem Numm d'Sessioun 2018/2019 zouzemaachen an duerch deeselwechten Arrêté och d'Sessioun 2019/2020 opzemaachen. Dat wier dann heimadde erleedegt.

► **M. Fernand Etgen, Président.**- Ech ginn dem Här Premierminister Akt vu senger Deklaratioun. D'Session ordinaire 2018/2019 ass domadder ofgeschloss an d'Session ordinaire 2019/2020 ass op.

3. Vérification des pouvoirs et assermentation d'un nouveau membre de la Chambre des Députés

Mir huelen haut en neie Member an d'Chamber op. A sengem Bréif vum 2. Oktober 2019 huet den Här Roberto Traversini matgedeelt, datt hie vum 6. Oktober dëses Joers un op säin Deputéiertemandat verzicht. Sou wéi den Artikel 167 vum Wahlgesetz et virgesäit, muss e Suppleant op der Lëscht vun der Partei vun deene Gréngen aus dem Wahlbezirk Süden dozou opgeruff ginn, fir d'Mandat, dat fräi gouf, weiderzeféieren.

D'Kommissioun fir d'Iwwerpräiwung vun de Pouvoiren huet eng Reiefolleg vun de Suppleant festgeluecht, déi den 30. Oktober 2018 vun der Chamber ugeholl ginn ass. Dëser Reiefolleg no ass deen éischte Suppleant op der Lëscht vun der Partei vun deene Gréngen aus dem Wahlbezirk Süden d'Madamm Laura Pregno. D'Madamm Laura Pregno huet per Bréif vum 2. Oktober 2019 op hiert Mandat

verzicht. Ech hu mech dunn un den Här Romain Becker, zweete Suppleant op dëser Lëscht, gewannt. Den Här Romain Becker huet mat sengem Bréif vum 2. Oktober och op säi Mandat verzicht. Den drëtten Suppleant op der Lëscht vun deene Gréngen aus dem Wahlbezirk Süden ass den Här Georges Liesch. Hien huet mat sengem Bréif vum 2. Oktober 2019 op säi Mandat verzicht. Ech hu mech dunn un deen véierte Suppleant op dëser Lëscht gewannt, d'Madamm Semiray Ahmedova. Si huet an hirem Bréif vum 2. Oktober 2019 matgedeelt, datt si d'Mandat vum Här Roberto Traversini géif wëlle weiderféieren.

Sou wéi den Artikel 6 (3) vum Chambersreglement et virgesäit, ass et d'Chamber, déi d'Gültgkeet vun de Pouvoiren vum Suppleant kontrolléiert, am Fall wou keng Zweifel a keng Contestatiounen, wat d'Wielbarkeet vum Suppleant oder wat d'Inkompatibilitäten duerch Verwandtschaft oder Bestietnis ueget, bestinn.

Den zweeten Alinea vum Artikel 6 (3) präziséiert och nach, datt d'Kommissioun fir d'Iwwerpräiwung vun de Pouvoiren nëmmen da muss zesummekommen, wann et esou Zweifel oder Contestatiounen géife ginn.

D'Artikele 6 (2) an 3 (1) vum eisem Reglement sinn agehale ginn, andeems d'Madamm Semiray Ahmedova vum 4. Oktober 2019 um 18 Auer, also véier Deeg virun dëser Sitzung, folgend Piëcen ofginn huet: eng Kopie vun hirem Carte d'identité, fir ze beweisen, datt se Lëtzebuergin ass, e Certificat de résidence, fir ze beweisen, datt si am Grand-Duché leeft, souwéi eng Deklaratioun op d'Éier, datt keng Inkompatibilitäten duerch Verwandtschaft oder Bestietnis bestinn.

Mat dëser Deklaratioun erkläert si, datt si net Famill am éischte Grad oder am zweete Grad mat engem Deputéierten ass, net mat engem aneren Deputéierten bestuet ass an net iwwert d'Bestietnis mat engem aneren Deputéierten am éischten oder am zweeten Grad Famill ass.

Mat der Awëllegung vun der Madamm Semiray Ahmedova huet de Parquet général der Chamber d'Konklusiounen iwwert déi fënnef Konditiounen, wat d'Wielbarkeet ueget, matgedeelt. De Parquet général huet ënnersicht, datt d'Madamm Semiray Ahmedova hir zivill a politesch Rechter besetzt, zu kenger krimineller Strof veruerteelt gouf, net stroferechtlech duerch eng Veruerteelung hiert Wahlrecht verluer huet, net duerch eng Veruerteelung hir

Wielbarkeet verluer huet an net ënner Mompschaft steet.

Et ergëtt sech aus de genaue Kontrollen op deene gesamte Piëcen, datt a) d'Madamm Semiray Ahmedova d'Konditiounen, wat d'Wielbarkeet ueget, erfëllt, sou wéi se an den Artikelen 52 an 53 vum der Verfassung an an den Artikelen 127 an 128 vum Wahlgesetz virgesi sinn, b) d'Madamm Semiray Ahmedova vu kenger Inkompatibilitéit duerch Verwandtschaft oder Bestietnis betraff ass, sou wéi et am Artikel 131 vum Wahlgesetz steet.

D'Pouvoir vum der Madamm Semiray Ahmedova sinn deemno gültig.

Ass d'Chamber mat deene Konklusiounen averstanen?

(Assentiment)

Et ass also esou decidéiert.

Loosst d'Madamm Semiray Ahmedova wannechgelift erakommen!

Madamm Ahmedova, ech bieden Iech, den Eed ze leeschten, sou wéi et am Artikel 57 vum der Verfassung virgesinn ass, an deen folgende Wuertlaut huet: « Je jure fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'État. »

Hieft wannechgelift déi riets Hand, fir den Eed ofzeleeën, a soñ no mir: « Je le jure. »

► **Mme Semiray Ahmedova (déi gréng).**- Je le jure.

► **M. Fernand Etgen, Président.**- Ech ginn Akt vum Eed vun der Madamm Semiray Ahmedova. Madamm Ahmedova, Dir sidd elo zum Member vun der Chamber proklaméiert. Meng Felicitationen!

► **Mme Semiray Ahmedova (déi gréng).**- Merci.

(Applaudissements)

► **M. Fernand Etgen, Président.**- D'Madamm Ahmedova hält hir Ried an der Sitzung vum Donneschdeg de Moien.

4. Composition des organes de la Chambre des Députés

Ier mer zum eigentlechen Ordre du jour vun haut de Mëtteg kommen, hu mer fir d'Éischt eng Rei administrativ Ugeleeënheeten ze regelen.

Composition du Bureau

Dir Dammen an Dir Hären, mir kommen elo zu der Zesummesetzung vum Bureau vun der Chamber. Deen éischte Paragraf vum Artikel 9 aus dem Chambersreglement gesäit Folgendes vir: « Au début de chaque session, la Chambre nomme un Président, trois vice-présidents et neuf membres au plus ainsi que neuf membres suppléants permanents au plus. »

Mat der Demission vum Här Roberto Traversini ass ee Posten als permanente Suppleant vum Bureau fräi ginn. Et gëtt proposéiert, den Här François Benoy als permanente Suppleant vum Bureau ze proposéieren.

Gëtt et soss nach eng Propos, wat d'Zesummesetzung vum Bureau ueget?

Ech gesinn, datt dat net de Fall ass. Et gëtt also esou vill Kandidaten, wéi et Poste gëtt. Et brauch deemno net ofgestëmmt ze ginn, wann d'Chamber domadder averstanen ass.

Ass d'Chamber domadder averstanen, den Artikel 7 (5) vum Chambersreglement ze applizéieren?

(Assentiment)

Et ass also esou decidéiert. Den Här François Benoy ass als permanente Suppleant vum Bureau proklaméiert.

De Bureau ass deemno folgendermoossen zesummegesat: ech selwer als President, deen éischte Vizepresident ass den Här Mars Di Bartolomeo, deen zweeten ass den Här Claude Wiseler an deen drëtten den Här Henri Kox. Als Memberen hu mer den Här Alex Bodry, d'Madamm Josée Lorsché, d'Madamm Martine Hansen, den Här Gast Gibéryen, den Här Laurent Mosar, d'Madamm Lydie Polfer, den Här Marc Angel, den Här Marc Spautz, d'Madamm Simone Beissel, an als Generalsekretär den Här Claude Frieseisen.

Déi permanent Suppleant vum Bureau sinn den Här Léon Gloden, den Här Eugène Berger, den Här Georges Engel, den Här François Benoy an den Här Sven Clement.

Sou wéi den Artikel 10 vum Chambersreglement et virgesäit, gëtt de Grand-Duc iwwert dës Zesummesetzung a Kenntnis gesat.

Composition de la Conférence des Présidents

D'Zesummesetzung vun der Conférence des Présidents huet säit der leschter Sessioun net geännert an ass deemno zesummegestallt aus mir selwer als President, aus de Fraktiounspresidenten: der Madamm Hansen, dem Här Eugène Berger, dem Här Alex Bodry an der Madamm Josée Lorsché, souwéi aus dem President vum Groupe technique, dem Här Gast Gibéryen.

5. Changements de composition des commissions parlementaires

Wat d'Zesummesetzung vun de parlamentaresche Kommissiounen ubelaangt, hunn ech folgend Ofännerunge matgedeelt kritt: An der Commission des Comptes ersetzt den Här Marc Hansen den Här François Benoy. An der Commission des Pétitions ersetzt den Här Carlo Back den Här Roberto Traversini. An der Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes ersetzt den Här Marc Hansen den Här Roberto Traversini fir de Volet Affaires intérieures. An der Commission des Classes moyennes et du Tourisme ersetzt d'Madamm Semiray Ahmedova den Här Roberto Traversini. An der Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire ersetzt d'Madamm Semiray Ahmedova den Här Roberto Traversini. An der Commission de la Culture ersetzt d'Madamm Semiray Ahmedova den Här Roberto Traversini. A schliesslech ersetzt an der Commission du Logement den Här Marc Hansen den Här Roberto Traversini.

Gëtt et iergendwellech aner Ännerungsvirschléi?

(Négation)

Ech gesinn, dat ass net de Fall.

Ass d'Chamber mat dësen Ännerungen averstanen?

(Assentiment)

Dann ass et esou decidéiert.

Déi gesamt Lëscht vun de parlamentaresche Kommissiounen gëtt am Compte rendu verëffentlecht.

6. Changement de composition d'une délégation parlementaire luxembourgeoise auprès d'une assemblée parlementaire internationale

Wat d'Zesummesetzung vun de parlamentareschen Delegatiounen ubelaangt, ass folgend Ännerung agaangen: Bei der Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ersetzt d'Madamm Semiray Ahmedova den Här Roberto Traversini.

Gëtt et dozou iergendwellech aner Ännerungsvirschléi?

(Négation)

Ech gesinn, datt dat net de Fall ass.

Ass d'Chamber mat dëser Ännerung averstanen?

(Assentiment)

Dann ass et esou decidéiert.

Déi gesamt Lëscht gëtt och hei am Compte rendu verëffentlecht.

7. Changement de composition du Comité de discipline

Wat d'Zesummesetzung vum Comité de discipline ueget, proposéiert d'Fraktioun vun deene Gréngen, datt den Här Charles Margue den Här Roberto Traversini ersetzt.

Ass d'Chamber mat dëser Ofännerung averstanen?

(Assentiment)

Dann ass et esou decidéiert.

8. Communications

Ech hu folgend Kommunikatiounen un d'Chamber ze maachen:



sollen diskutéiert ginn. Wa sech sollt erausstellen, dass et Lacunne gëtt - sief et bei der Exekutioun vum Gesetz oder beim Gesetz selwer -, da sollen déi behuewe ginn.

De Prozess bedeit net e Moratoire um Effort, den Dateschutz ze respektéieren. Ganz am Contraire! D'Gesetz gëllt an et muss respektéiert ginn an d'Anhale vum Gesetz gëtt duerch d'CNPD kontrolléiert, baussent dem Stat an am Stat selwer.

Wat mer hei proposéieren, ass en zousätzlechen Effort an eng objektive Analyse, déi zu Verbesserungen an zu méi Vertraue soll féieren.

Här President, Dir Dammen an Dir Hären, ech maachen haut keen Tour vun all den Departementer a Ministèren, fir opzezielen, wat an deene leschten zwielef Méint op den Instanze wee bruecht ginn ass a wat an deenen nächste Méint an der Chamber deposéiert gëtt. Ech hu mech elo op zentral Punkte vun der Aktualitéit konzentréiert an op Erausforderungen, déi elo imminent sinn.

Et ass net - et ass net! -, well ech haut net vu verschiddene Beräicher vun der politescher Aarbecht schwätzen, dass déi dofir manner wichteg wieren oder net op der Dagesuerdung géife stoen. De Contraire ass de Fall!

Déi sozial Froen an d'Kohäsion an eiser Gesellschaft sinn ze wichteg, ze wichteg, fir se an e puer Kapitele vun enger Ried unzeschwätzen. D'Zukunft vun onse Kanner, d'Prioritéiten an der Bildung, der Formation professionnelle an am Fuerschungsberäich sinn zentral fir d'Zukunft vu Lëtzebuerg. D'Gesondheitspolitik an eng optimal medezinnesch Versuergung, den Aspekt vun der Sécherheet an d'Lutte géint d'Kriminalitéit sinn Deelberäicher vun der Regierungspolitik, déi d'Bierger direkt an all betreffen. D'Emsetze vum Kulturentwécklungsplang féiert zu enger Opwärtung vum Kénschtler, déi et verdéngt, thematiséiert ze ginn. D'Logementsproblematik ass net geléist an déi verschidden Initiativen - den Effort vu Stat a vu Gemengen, deen amgaangen ass - fëlle méi wéi e puer Paragrafen a menger Ried an e puer Minutte vun Ärer Opmierksamkeit.

Ech léise mech dofir bewusst vun deem Modell vun eng Opzielung ze maachen, fir sécherzegoen, dass esou vill wéi méiglech Leit eppes héieren hunn, wou se kënnen e Kräizchen hannendru maachen!

Mäi Kräizchen ass haut bei deem, wat eis den Ament am meeschte beschäftegt, well et eis beschäftege muss, nämlech d'Zukunft vun onsem Planéit. Et féiert derzou, dass mer eis Froe stelle mussen an och dat hannerfroen, wat mer maachen.

Ech gehéieren awer zu deenen, déi dat positiv bewäerten an als Chance ugesinn. Et ass eng

Chance, well et eis erlaabt, an d'Déift ze goe vun deem, wat mer maachen, a vun deem, wat mer ustriewen. U sech ass et eng Fro vun der Gerechtegheet, eng Fro vun der Gerechtegheet tëscht de Generatiounen.

Mir beschäftegen eis haut mat deem, wat wäit virun eis läit, well et néideg ass. Mir agéiere laangfristeg an déif gräifend. An dat maache mer och iwwert de Wee vun der Steierpolitik. Mir sinn amgaangen, un enger déif gräifender Reform ze schaffen, déi verschidden Aspekter an Elementer consideréiert.

Et gëtt eng ekologesch Reform a si steet an der Logik vun deenen ambitiësen Ziler, déi mer eis als Regierung an der Klimapolitik ginn. Iwwert de Wee vun de Steieren hu mer en Hiewel, fir en Afloss drop ze huelen, wou d'Prioritéite leien, wéi d'Land sech soll weiterentwéckelen, wéi eis Ekonomie, mä och den Alldag vun de Mënschen, déi zu Lëtzebuerg hiren Alldag verbréngen, an der Zukunft och sollen ausgesinn. An deen Hiewel solle mer notzen.

Dat gëllt gläichermoossen um sozialen a gesellschaftspolitesche Plang. Eist Land an d'Aart a Weis, wéi mer liewen a schaffen, hu sech an de leschte Joren a Jorzéngte verännert. D'Aarbecht vun deser Majoritéit huet deem an de leschte sechs Joer och Rechnung gedroen. Mir hunn a ganz verschiddenen Domänen d'Politik de Realitéiten ugepasst. An dat maache mer och an deser Legislaturperiod.

Weider maachen, am plaz weiderzemaachen!

Eng Individualiséierung bei de Steieren ass dofir en zentraalt Element vun enger Gesellschaftspolitik, déi dorop aus ass, Ongerechtegheeten a Vulnerabilitéiten ofzeschaffen.

Et geet hei ëm e fundamentaalt Emdenken an et si grouss Efforten an och vill Zäit néideg, fir dat ëmzesetzen. Eist Zil ass awer kloer. Mir suerge fir méi Gerechtegheet a setzen den eenzelen Mënsch an de Mëttelpunkt, onofhängeg vun der Aart a Weis, wéi e sai Liewen organiséiert huet a wéi sech seng Situatioun am Laf vu sengem Liewen och verännert.

Esou eng Reform brauch Zäit an hirer Ausaarbechtung, mä awer och, fir se ëmzesetzen. Et mécht sech net an engem Dag, an Decisiounen, déi d'Mënschen an hirem Liewe fir sech geholl hunn, sollen och respektéiert ginn. Mir schaffen dofir un engem progressiven Aféiere vun der Individualbesteuerung, an dat iwwer e méiglechst laangen Zäitraum.

Et gëtt awer och Aspekter bei enger Steierreform, déi net kënnen waarden, well mer weider Léisunge brauchen, déi méi urgent sinn. D'Fro vun der Präisentwécklung am Logement ass do déi iewescht Prioritéit. Eng Transformatioun

Sommaire de la séance publique n° 1

1^{re} séance

Ouverture de la séance publique	p. 1
Clôture de la session ordinaire 2018-2019 et ouverture de la session ordinaire 2019-2020	p. 1
Vérification des pouvoirs et assermentation d'un nouveau membre de la Chambre des Députés	p. 1
Composition des organes de la Chambre des Députés	p. 1
Changements de composition des commissions parlementaires	p. 1
Changement de composition d'une délégation parlementaire luxembourgeoise auprès d'une assemblée parlementaire internationale	p. 1
Changement de composition du Comité de discipline	p. 1
Communications	p. 1-3
Ordre du jour	p. 3
Déclaration de politique générale sur l'état de la nation de M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État	p. 3-6

vun der Grondsteuer ass e Schlëselement an dierft sech an der Reform och erëmfannen.

Mir müssen d'Leit ënnerstëtzen a se entlaaschten, wou et néideg an noutwendeg ass. Mir müsse Perspektive schafen an derfir suergen, dass d'Mënsche sech wuelfillen, dass se sech op dat kënnen konzentréieren, wat hinne wichteg ass.

Perspektive schafen heescht och, dass mer weiderhi kënnen sécherstellen, dass eis Wirtschaft kompetitiv ass, an engem Kontext, deen dem Land ugepasst ass.

Mir hunn an de leschte Joren ëmmer erëm Initiative geholl, fir eis Entreprises ze stäerken an hinnen e Kader ze offrëieren, deen et erlaabt, sech positiv ze entwéckelen. Dat och um steierlechen Niveau, mat enger Baisse vun der Kierperschaftssteuer dëst Joer vun 18 % op 17 % a fir mëttelständesch Betriber esouguer op 15 %.

Mir wëllen och am Kader vun enger Steierreform weider mat de Patronatsvertriieder iwwert déi fiskal Kompetitivitéit diskutéieren an no Léisunge sichen am Geescht an am Interêt vum soziale Fridden, deen zu eiser DNA gehéiert, sou wéi d'Innovatioun an d'Upassungsfäegkeet un den internationale Kontext.

Mir brauchen e Wee vun der konstruktiver Kommunikatioun. An d'Regierung setzt sech aktiv derfir an, dass dee Wee och weder e Sens unique nach eng Impasse ass.

Här President, Dir Dammen an Dir Hären, mir liewen an engem Land vum Dialog. Zu Lëtze-

buerg schwätzt ee mateneen an et schwätzt jiddere mateneen. Mir léisen an evitéiere Problemer a Konflikter, well mer matenee schwätzen. Mateneen, an net just iwwereneen.

► **Une voix.**- Très bien !

► **M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État.**- Dat huet eng laang Traditioun an et huet eis bis elo ëmmer no vir bruecht. Et gëllt fir den Dialog op politeschem Niveau, et gëllt fir den Dialog tëschent de Sozialpartner an och fir den Dialog tëschent der Politik an der Zivilgesellschaft.

Déi Erausforderungen, déi an deenen nächste Jore virun eis leien, brauchen och e méiglechste breede Konsens. An ech sinn zouversichtlech, dass mer dee Konsens och kënnen fannen.

Et geet net duer, dass mer un engem Strang zéien, mir müssen och an déiselwecht Richtung zéien.

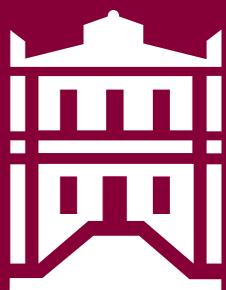
Ech soen lech Merci.

► **Plusieurs voix.**- Très bien !

► **M. Fernand Etgen, Président.**- Ech ginn dem Här Premierminister Akt vu senger Deklaratioun. Ech soen him Merci fir seng Ausféierungen, Ausféierungen, déi mer muer de Moien un néng Auer am Kader vun der Debatt iwwert d'Lag vun der Natioun debattéiere wäerten.

Domadder si mer um Enn vun der Sitzung vun haut ukomm. D'Sitzung ass opgehewen.

(La séance publique est levée à 15.39 heures.)

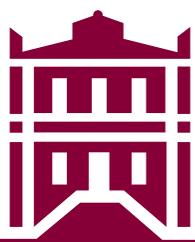


CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

d'Chamber live op
Chamber TV
och an der Rediffusioun
all Sëtzungsdag
vun 19:00 Auer un

d'Chamber online op
www.chd.lu

- L'actualité parlementaire sur www.chd.lu
- Retrouvez vos députés, tous les textes législatifs et documents parlementaires, les pétitions, les émissions « Chamber aktuell » et les vidéos des séances publiques sur www.chd.lu.
- La Chambre et les jeunes : si tu as entre 12 et 25 ans, consulte nos pages 'Junior' sur www.chd.lu, avec quiz, information et vidéo.
- L'actualité parlementaire vous intéresse ? Consultez le site de la Chambre www.chd.lu.
- Comment est créée la loi ? Toutes les explications en texte et en images sur www.chd.lu.
- De la première assemblée parlementaire de 1841 à la Chambre des Députés d'aujourd'hui : retrouvez l'histoire parlementaire sur les pages « organisation et fonctionnement » de la Chambre des Députés.



QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

COMPTE RENDU N° 1 • SESSION ORDINAIRE 2019-2020

Sommaire des questions parlementaires

Question n° Auteur Objet

Questions parlementaires posées au cours de la session ordinaire 2018-2019

0622	Marc Goergen	Mesures en vue de la baisse de la vente de carburants
0631	Marc Goergen	Déchets plastiques
0716	André Bauler	Création d'une bibliothèque publique dans le canton de Redange
0770	Marc Goergen	Bornes de recharge pour véhicules électriques
0784	Martine Hansen	Protection du blaireau au Luxembourg
0811	Paul Galles	Étude sur le risque de pauvreté des monoparentaux
0815	Jeff Engelen	Rénovation de la gare de Clervaux
0821	Georges Mischo	Gare d'Esch-sur-Alzette
0829	Françoise Hetto-Gaasch, Octavie Modert, Léon Gloden	Organisation du transport public
0832	Marc Hansen	Exigences du règlement UE 2017/852 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 relatif au mercure
0834	Marc Goergen	Sécurisation du site de l'Aéroport de Luxembourg
0839	Jeff Engelen	Contrôle des entreprises
0840	Mars Di Bartolomeo, Dan Biancalana, Alex Bodry	Diffusion d'un dépliant présentant l'offre catéchétique
0843	David Wagner, Marc Baum	Initiative spaceresources.lu
0847	Jeff Engelen	Concession de pharmacie
0850	Roy Reding	Contrôles d'agences immobilières
0852	Fernand Kartheiser	Accès au fichier central de la Police grand-ducale
0858	Françoise Hetto-Gaasch, Octavie Modert, Léon Gloden	Mobilité transfrontalière
0859	Fernand Kartheiser	Fonctions de la Grande-Duchesse
0867	Gilles Baum	Logements de fonction
0868	Gusty Graas	Chenilles processionnaires
0869	François Benoy	Gestion locative sociale
0870	Sven Clement	Reclassement professionnel
0871	Mars Di Bartolomeo	Prestations des ostéopathes et des chiropracticiens
0873	Marc Angel	Atypies du développement sexuel
0876	Marc Goergen	Transports maritimes luxembourgeois
0877	Mars Di Bartolomeo	Transferts pour soins à l'étranger
0878	Sven Clement	Agents de la coopération
0880	Sven Clement	Banques de données
0881	Marc Goergen	Consommation de papier des ministères
0882	Marc Goergen	Faune sauvage
0883	Jeff Engelen	État du pont de la B7 à Ettelbruck
0885	Jeff Engelen	Policliniques
0886	Joëlle Elvinger, Gusty Graas	Levothyrox®
0888	Sven Clement	Registre des lobbies
0889	Marc Goergen	Analyse des sangliers morts
0890	Gusty Graas, André Bauler	Limites des lots de chasse
0893	Marc Lies	Statistiques du LISER
0894	Mars Di Bartolomeo	Retards dans le traitement des déclarations fiscales des personnes physiques
0896	Mars Di Bartolomeo	Abolition des frais de roaming
0897	Nancy Arendt épouse Kemp, Martine Hansen	Organisation d'un festival sur un site protégé
0898	Marc Lies, Françoise Hetto-Gaasch	Logements locatifs des promoteurs publics
0899	Marc Baum	Demandes d'accès au fichier central de la Police grand-ducale
0900	Marc Goergen	Trains de nuit
0902	Emile Eicher	Paiement des indemnités de chômage en cas de licenciement
0903	Marc Goergen	Poubelle pour déchets biodégradables
0904	Marc Spautz	Médecin de contrôle

0905	Marc Goergen	Publications des communes
0906	Laurent Mosar, Gilles Roth	Fichier central
0907	Henri Kox	Banque européenne d'investissement
0909	Mars Di Bartolomeo	Prime fiscale pour l'achat d'un vélo ou d'un pedelec
0910	Sven Clement	Droit au compte
0911	Jeff Engelen	Installation de panneaux photovoltaïques
0912	Marc Goergen	Trouble du jeu vidéo
0913	François Benoy	Capacités du tramway
0914	Sven Clement	Logements pour étudiants
0916	Gusty Graas	Contrôle de la comptabilité communale
0917	Jean-Marie Halsdorf	Restrictions européennes quant à l'utilisation des perfusions du type hydroxyéthylamidon en milieu hospitalier
0918	Marc Goergen	Banques de données relatives à l'orientation sexuelle
0919	Paul Galles	Utilisation du logiciel Microsoft Office dans le cadre de « Digital Classroom Luxembourg »
0920	Max Hahn	Organisation de manifestations civiles
0921	Gilles Baum	Projet de réaménagement de l'esplanade à Remich
0922	Mars Di Bartolomeo	Médicaments indisponibles
0923	Martine Hansen	École nationale pour adultes
0928	Marc Goergen	Assistant personnel intelligent
0929	Mars Di Bartolomeo	Médicaments génériques
0930 cf. 0934, 0958	Mars Di Bartolomeo	Mortalité infantile des bébés
0931	Djuna Bernard	Centres de compétences
0932	François Benoy	Formations pour utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques
0933	Gusty Graas	Eau potable
0934 cf. 0930, 0958	Martine Hansen, Nancy Arendt épouse Kemp	Mortalité infantile des bébés
0935	Marc Goergen	Heures d'ouverture des structures d'accueil pour enfants
0936	Jeff Engelen	Problématique des trains supprimés
0938	Marc Hansen, Djuna Bernard	Priorités de la recherche publique
0939	Diane Adehm	Vente de terrains par les communes
0940	Sven Clement	Patrimoine immobilier des CFL
0941	Carole Hartmann	Remboursement des produits homéopathiques
0942	Georges Mischo	Université Lunex à Differdange
0943	Mars Di Bartolomeo, Dan Biancalana, Alex Bodry	Assainissement du site « Affilux » à Dudelange
0945	Laurent Mosar, Gilles Roth	Critères d'admission à la cérémonie officielle pour la fête nationale
0946	Sven Clement	Obligation d'un « Compte chèque postal » pour le personnel de la fonction publique
0947	Georges Engel	Trafic illégal de hydrofluorocarbures (HFC)
0949	Carole Hartmann	Terrains synthétiques
0950	Mars Di Bartolomeo	Garanties de l'État dans le cadre d'un prêt immobilier
0951	Françoise Hetto-Gaasch	Protection des animaux durant une canicule
0952	Marc Angel	Vienna Conference on Protecting Civilians in Urban Warfare
0953	Martine Hansen, Marc Lies	Terrains constructibles
0954	Max Hahn	Sacs en plastique
0955	Max Hahn	Panneaux solaires flottants
0956	Marc Goergen	Systèmes d'exploitation utilisés par le secteur public
0958 cf. 0930, 0934	Josée Lorsché, Marc Hansen	Mortalité infantile des bébés
0959	Carole Hartmann, André Bauler	Service audiophonologique
0961	Jean-Marie Halsdorf	Pénurie de cannabis médicinal
0962	Mars Di Bartolomeo	Retards dans le versement de l'indemnité compensatoire par l'ADEM



Sommaire des questions parlementaires

Question n°	Auteur	Objet
0963	Jeff Engelen	Gratuité des transports en commun
0964	Jeff Engelen	Arrêt des éoliennes à cause du milan royal
0965	Sven Clement	Service vocal
0966	Paul Galles	Structures d'hébergement de demandeurs et de bénéficiaires de protection internationale
0968	Sven Clement	Frais de parking à l'Aéroport de Luxembourg
0970	Marc Goergen	Taxation du transport aérien
0971	Marc Goergen	Indemnités des bénévoles du CGDIS
0973	André Bauler, Carole Hartmann	Centre Hospitalier du Nord
0974	Franz Fayot	Transparence sur le marché de l'immobilier
0975	Mars Di Bartolomeo	Température de la Moselle
0976	Martine Hansen	Détention appropriée des chiens de la Police grand-ducale
0978	Sven Clement	Retards de paiement
0979	Marc Spautz	Formations spéciales pour le transport aérien de matériel de combat d'incendies
0980	Sven Clement	Formations spéciales pour le transport aérien de matériel de combat d'incendies
0981	Marc Goergen	Protection des animaux durant une canicule
0982	Marc Goergen	Système de reconnaissance faciale
0984	Nancy Arendt épouse Kemp	Jugement C-597/17 de la Cour de justice de l'Union européenne relatif au système commun de taxe sur la valeur ajoutée
0985	Mars Di Bartolomeo	Situation des retraités
0987	Gusty Graas	Formations spéciales pour le transport aérien de matériel de combat d'incendies
0988	Marc Spautz, Martine Hansen	Assurance incendie
0989	Mars Di Bartolomeo	Prise en charge du médicament apomorphine
0990	Sven Clement	Entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données
0993	Marc Goergen	Commerce d'animaux
0994	André Bauler	Sécheresse
0996	Marc Hansen	Dépendance aux opioïdes
0997	Marc Baum	Traitement de dossiers par l'ADEM dans le contexte du reclassement professionnel et du transfert de l'impôt retenu sur les indemnités de chômage

0998	Carlo Back	Investissements indispensables pour garantir un transport public de qualité
0999	Laurent Mosar	Récente décision européenne en matière d'équivalence financière
1001	Sven Clement	Préparations pour un « no-deal » Brexit
1002	Fernand Kartheiser	Sécurité dans les gares
1006	Mars Di Bartolomeo, Tess Burton	Dégâts causés par le scolyte
1008	François Benoy	Procédure d'approbation de règlements communaux sur la circulation
1009	Henri Kox	Aides d'État dans le domaine des logements sociaux locatifs
1010	Marc Goergen	Huile de palme dans les biocarburants
1013	Marc Lies, Gilles Roth	Aides d'État dans le domaine des logements sociaux locatifs
1019	Gusty Graas	Pollution de la Chiers
1021	Mars Di Bartolomeo	Vente de carburants
1022	Martine Hansen	Cannabis médicinal
1029	Yves Cruchten	Voitures électriques
1030	Mars Di Bartolomeo	Maladie de Lyme
1031	Martine Hansen, Laurent Mosar	Déforestation systématique de la forêt amazonienne
1032	Fernand Kartheiser	Lutte contre la violence
1033	Fernand Kartheiser	Fonctions de la Grande-Duchesse
1034	André Bauler	Conséquences de la sécheresse pour les arbres
1035	Marc Baum	Saisie de rémunérations de pensions
1040	Marc Lies, Gilles Roth	Aides d'État dans le domaine des logements sociaux locatifs
1043	Fernand Kartheiser	Regroupement familial
1045	Gusty Graas	Reproches faits à l'égard de l'agence Frontex

Questions parlementaires posées au cours de la session ordinaire 2019-2020

1359 urgente	Martine Hansen	Manque de titulaires dans certaines matières
1392 urgente	Nancy Arendt épouse Kemp	Championnat du monde des jeunes karatékas au Chili

Question 0622 (20.06.2019) de M. Marc Goergen (Piraten) concernant les mesures en vue de la baisse de la vente de carburants :

Den 23. Februar 2005 huet d'Fraktioun vun déi gréng eng Motioun zum Thema Tanktourismus an der Chamber deposéiert. An dëser Motioun huet d'Chamber d'Regierung opgefuert, eng Etüd iwwert den Tanktourismus ze realisieren an, op Base vun dëser, eng Strategie auszeschaffen, fir de Konsum vun Treibstoff ze reduzéieren. Dës Motioun gouf ee Jorzéngt spéider schlussendlech realiséiert an d'Studie ass 2016 virgestallt ginn. Op Base vun den Analysen huet d'Regierung verschidde Mesuren zréckbehalen, mat deene se den Treibstoffverfak zu Lëtzebuerg reduzéiere wëllt.

An deem Zesammenhang wëllt ech de Ministeren dës Froe stellen:

1. Eng vun de Mesurë gesäit d'Afféiere vun engem Monitoring iwwert d'Evolution vum Treibstoffverfak vir.

- Opgeschlësst pro Joer, wéi vill Treibstoff ass an de Joren 2013 bis 2018 verkaaft ginn?

- Weist d'Tendenz eng Erhéijung oder eng Reduzéierung vum Treibstoffverfak zu Lëtzebuerg un? Wéi ass dës ze erklären?

2. An e puer europäesche Länner ass beschloss ginn, dass ab engem gewëssene Joer nëmmen nach abgasfräi Neiween dierfe verkaaft ginn. An Norwegen sollt dës schon ab 2025 de Fall sinn, a Frankräich ab 2030. Wäert d'Regierung legiferéieren, fir ab 2030 keng Neiween mat Verbrennungsmotor méi zougeloossen?

- Falls neen, ass een anert Joer fir d'Verbuet eng Optioun?

- Falls neen, wéi eng Positioun vertritt d'Regierung géigeniwwer engem Verbuet vum Verfak vun Neiween mat Verbrennungsmotor?

Réponse commune (28.08.2019) de **M. François Bausch**, *Ministre de la Mobilité et des Travaux publics*, **Mme Carole Dieschbourg**, *Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable*, et de **M. Claude Turmes**, *Ministre de l'Énergie* :

ad 1. An de Joren 2013 bis 2018 huet de Verfak vu Bensinn (bläifräi) an Diesel zu Lëtzebuerg folgendermoossen evoluéiert:

(tableau à consulter auprès de l'Administration parlementaire ou sur www.chd.lu - Travail à la Chambre - Rôle des affaires - Questions parlementaires - rechercher n° de la question).

No engem kontinuéierleche Réckgang vum Verfak vun esouwuel Bensinn wéi och Diesel tëschent 2012 an 2016 huet sech d'Tendenz an de leschten zwee Joer nees inverséiert. Während de rezenten Zouwuess beim Bensinn op d'mannst zum Deel op eng verstärkten Nofro vu Bensinnmotorisatiounen no dem Dieselskandal zréckzeféieren ass, spillt beim Diesel d'Präisdifferenz mat den Nopeschlänner eng Roll.

Wat déi progressiv Dekarboniséierung vum Stroosentransport ubelaangt, ass déi europäesch Gesetzgebung, déi sech un d'Automobillindustrie richt, den entscheidende Facteur. Esou goufe rezent ambitiéis Reduktiounsobligatiounen vun den CO₂-Emissiounen fir esouwuel Autoe wéi och Camionnetten a Camion festgeluecht an de Paräiser Klimaaccord schreift och eng kloer Reduktiounstrajectoire vir. Zousätzlech dozou huet Lëtzebuerg sech am Kader vu sengem integréierten Energie- a Klimaplan zum Zil gesat, dass 2030 bal d'Halschent vun allen ugemellten Autoen Elektro- oder Plug-in-Hybridmotorisatiounen hunn. Eng zuverlässeg ëffentlech Luedinfrastruktur zesumme mat finanziellen a steierlechen Ureizer wäerten hëllefen, dës Zil ze erreechen.

ad 2. Am Moment gesäit et d'Regierung als net féederlech, fir hei zu Lëtzebuerg een Datum

festzeleeën, ab wéini Neiween mat Verbrennungsmotor net méi géifen zougelooss ginn.

Zu Lëtzebuerg ass d'Prioritéit am Moment éischer, fir op EU-Niveau Afloss op d'Zukunft vum Verbrennungsmotor ze huelen an national duerch positiv Ureizer, sief et déi nei Primmen oder déi ëffentlech Luedinfrastruktur „Chargy“, méi ëmweltfrëndlech Autoen ze promouvéieren.

Doriwwer eraus solle massiv d'Alternative geféiert ginn, dat heescht den ëffentlechen Transport, deen d'nächst Joer gratis gëtt, de Vëlo an ze Fouss goen. D'Zil kann net nëmme sinn, den Individualverkéier ze dekarboniséieren, mä et muss eng aner, eng multimodal Mobilitéit geféiert ginn.

Question 0631 (25.06.2019) de M. Marc Goergen (Piraten) concernant les déchets plastiques :

Eent vun den Haaptthemen an der Ëmweltpolitik betrëft déi zukünfteg Handhabung vum Plastik. Ee Groussdeel vun der Gesellschaft huet mëttlerweil begraff, dass de Plastik net als nohalteg Ressource daagt an dass d'Politik, fir d'Ëmwelt ze schützen, d'Produktioun, d'Vernennung an d'Entsuergung vum Plastik besser reguléiere muss.

An deem Zesammenhang wëllt ech der Ministeresch fir Ëmwelt, Klima an nohalteg Entwécklung dës Froe stellen:

1. Wéi vill Tonne Plastikoffall (Bioplastik ausgeholl) sinn tëscht 2013 an 2019 insgesamt souwéi am Duerchschnitt pro Kapp zu Lëtzebuerg entstanen?

- Ass de Gebrauch vum Plastik eropgaangen oder huet e sech reduzéiert?

- Wéi ass dës Tendenz ze erklären?

2. Opgelëscht no Joer, wéi eng konkret Mesuren huet d'Regierung säit 2013 ënnerholl, fir de Konsum vum Plastik ze reduzéieren?

- Waren dës Mesuren effektiv?

- Falls jo, kann d'Regierung d'Effektivitéit vun de Mesurë mat Zuelen ënnermaueren?

Réponse (13.08.2019) de **Mme Carole Dieschbourg**, *Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable* :

ad 1. D'Entwécklung vun de Gesamtquantitéit vum Plastikoffall an de Joren 2013 bis 2017 sinn am Tableau hei drënner resuméiert:

(tableau à consulter auprès de l'Administration parlementaire ou sur www.chd.lu - Travail à la Chambre - Rôle des affaires - Questions parlementaires - rechercher n° de la question).

Fir d'Joer 2018 sinn d'Zuelen aus deene verschidde Joresrapporte vun den Akteuren nach amgaangen, kontrolléiert a validéiert ze ginn. Dofir ka fir dat Joer nach keng Quantitéit matgedeelt ginn. Well d'Joer 2019 nach net fäerdeg ass, leie fir dës Joer och nach keng Donnéeën vir.

Aus dem Tableau hei drënner kann een um Beispill vun 2017 gesinn, aus wat fir Beräicher dës Plastikoffall sinn:

	(%)
Plastikoffall an dem Reschtoffall	50
Plastikoffall am Sperrmüll	1
Reschtoffall vum Handwerk, Commerce, Bau etc.	21
Valorlux - PMC Sammlung	7
Recyclingcenter / Valorlux ReBox	2
Handel a Betriber	17
Agrikultur	2



pour avoir un échange de vues sur base de l'avis de la Cour des comptes sur le financement de l'initiative spaceresources.lu et les liens entre le développement du secteur spatial, l'université et la recherche appliquée au Luxembourg.

L'avis en question de la Cour des comptes soulève un certain nombre d'observations et de propositions importantes qui sont notamment en lien avec le cadre légal international régissant les activités spatiales, la budgétisation des dépenses ainsi qu'avec la prise en compte de l'impact de l'initiative sur l'économie luxembourgeoise. Quant à la question de la réglementation des activités commerciales et industrielles dans l'espace, la Cour des comptes évoque dans son avis que le Luxembourg est impliqué dans les travaux du groupe de recherche sur le droit international : « The Hague Space Resources Governance Working Group ».

Partant, et en nous référant aux réponses de Monsieur le Ministre de l'Économie et de l'Espace aux questions parlementaires n° 0030 et n° 0196, nous voudrions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

1) Monsieur le Ministre de l'Économie peut-il nous informer sur l'avancement des efforts de négociation internationale soutenus par le Gouvernement luxembourgeois et censés aboutir à une modification, voire une refonte des traités internationaux en vigueur dont notamment le « Outer Space Treaty » qui interdit à un État d'obtenir et d'exercer sa souveraineté dans l'espace extra-atmosphérique ?

2) De quelle manière le Luxembourg s'investit-il dans les travaux du « The Hague Space Resources Governance Working Group » ? Quels sont les membres de ce groupe représentant le Gouvernement luxembourgeois ? Dans la mesure où ce groupe de travail se compose à la fois de représentant(e)s de gouvernements, d'entreprises de l'industrie spatiale et du monde de la recherche, quelle(s) entreprise(s) et quel(s) projet(s) de recherche luxembourgeois sont impliqué(s) dans ce groupe de travail ? En quoi consiste la coopération entre ces entités pour le cas du Luxembourg ?

3) Monsieur le Ministre de l'Économie peut-il nous fournir une liste avec tous les accords bilatéraux dans le domaine de l'espace conclus depuis le lancement de l'initiative spaceresources.lu ? Le Gouvernement entend-il poursuivre la conclusion d'accords bilatéraux et, dans l'affirmative, quelle en est la finalité ?

4) Monsieur le Ministre de l'Économie peut-il nous fournir une liste avec tous les Memorandum of Understanding dans le domaine de l'industrie spatiale conclus avec des entreprises depuis le lancement de l'initiative spaceresources.lu ? Est-il en mesure de nous communiquer la somme des fonds publics engagée (et potentiellement engagée) dans le cadre de ces accords ?

5) Monsieur le Ministre peut-il mettre à disposition des députés les textes des accords bilatéraux ainsi que les Memorandum of Understanding conclus avec des entreprises ?

6) En ce qui concerne plus spécifiquement le Memorandum of Understanding conclu entre le Ministère de l'Économie et le Fonds national de la recherche, Monsieur le Ministre de l'Économie peut-il nous préciser quelles sont les contreparties éventuelles à respecter par les entreprises en échange des subventions allouées par le FNR dans le cadre du « Space Research Program » ?

Le 10 mai 2019, le Gouvernement a signé un accord bilatéral avec les États-Unis visant à renforcer la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'espace. Dans ce cadre, le Secrétaire au Commerce des États-Unis, Wilbur Ross, a évoqué une coopération en matière de défense dans le domaine de l'espace.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que le « Outer Space Treaty » de 1967, ratifié par le Luxembourg, interdit toute utilisation de corps célestes à des fins non pacifiques et l'implication de personnel militaire dans la recherche scientifique menée dans l'espace. De plus, la loi du 20 juillet 2017 sur l'exportation et l'utilisation des ressources de l'espace précise dans l'article 3 que les missions spatiales agréées par le Gouvernement luxembourgeois doivent être limitées à des activités commerciales et être conduites dans le respect du principe de l'utilisation pacifique de l'espace. D'ailleurs, dans le rapport final de 2017 des activités du groupe de travail « The Hague Space Resources Governance Working Group » susmentionné, l'utilisation des ressources spatiales pour des usages exclusivement pacifiques figure parmi les principes à respecter par la législation internationale des activités spatiales à mettre en place.

Partant, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie et à Monsieur le Ministre de la Défense :

7) Messieurs les Ministres peuvent-ils nous informer en quoi consistera la coopération en matière de défense entre les États-Unis et le Luxembourg dans le domaine de l'espace ?

8) Messieurs les Ministres ne sont-ils pas d'avis qu'une telle coopération serait en violation du « Outer Space Treaty » et de la loi sur l'exportation et l'utilisation des ressources de l'espace votée en 2017 par la Chambre des Députés ?

9) Dans la mesure où le Luxembourg participe au sein du « The Hague Working Group » à des travaux de développement du droit international dans le domaine de l'exploitation de l'espace, Messieurs les Ministres peuvent-ils nous confirmer que ces travaux ne comprennent pas de modifications des traités internationaux en matière de défense dans l'espace ?

Dans son avis, la Cour des comptes propose l'élaboration d'indicateurs de performance afin d'explicitier les objectifs et de mesurer l'impact de l'initiative spaceresources.lu sur l'économie luxembourgeoise. Dans sa réponse à la question parlementaire n° 0030, Monsieur le Ministre a précisé que jusqu'en novembre 2018, 20 entreprises se seraient implantées au Luxembourg et 70 nouveaux emplois auraient été créés dans le secteur spatial commercial et qu'il s'attendait à 400 nouveaux emplois d'ici fin 2020.

Partant, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie et de l'Espace :

10) Le nombre des entreprises implantées et des emplois créés a-t-il évolué depuis novembre 2018 ? Comment Monsieur le Ministre explique-t-il ces chiffres ?

11) Monsieur le Ministre peut-il fournir un listing des entreprises du secteur du « new space » qui se sont implantées au Luxembourg depuis le lancement de l'initiative et préciser pour chaque entreprise son domaine d'activité et son objet ?

L'initiative spaceresources.lu vise également le développement de la recherche appliquée dans le domaine de l'espace pour développer le secteur économique du « new space » au Luxembourg. À cet effet, de nombreux instruments de financement R&D ont été créés, dont les dotations sont avant tout publiques. En l'occurrence, le FNR finance des recherches dans le cadre du « Space Research Program », entre autres via des « Proof of Concept Grants » menant à des brevets à usage commercial et des « Industrial Partnership Blockgrants » ou encore son programme de financement « Bridges tous axes » sur des collaborations avec des entreprises bénéficiant directement de cette recherche.

La LSA, qui se présente comme « business-focused », s'est spécialisée dans le financement d'entreprises du secteur de l'espace, en collaboration avec la SNCI qui s'occupe de la sélection des entreprises et start-ups susceptibles d'obtenir un financement pour leurs projets de R&D. La LSA héberge également et finance en partie le programme de recherche national LuxImpulse, géré par l'ESA. L'ESA est elle-même financée par l'État luxembourgeois à hauteur de 26,6 millions d'euros sur un budget total de 5,6 milliards.

Dans sa réponse à la question parlementaire n° 0030 du 14 novembre 2018, Monsieur le Ministre de l'Économie évoque que « en ce qui concerne la recherche et l'innovation industrielles, les projets des entreprises, dont celles avec lesquelles un MoU a été élaboré dans le cadre de l'initiative spaceresources.lu, sont exclusivement cofinancés à travers des programmes de l'ESA et le programme national LuxImpulse géré par l'ESA ».

Dès septembre 2019, il existe un programme de master (« Interdisciplinary space-master »), à la suite d'une convention avec le Ministère de l'Économie, financé à hauteur de 4,5 millions d'euros. L'accent est mis sur la transmission d'un esprit d'entreprise (« entrepreneurial mind-set ») et le développement de partenariats avec des entreprises pouvant offrir des stages aux étudiants.

Dans la mesure où il existe d'ores et déjà un large éventail de programmes et d'instruments de promotion et de financement d'activités de recherche et de développement dédié à la création d'un secteur économique de l'espace au Luxembourg et que l'État luxembourgeois et plus particulièrement le Ministère de l'Économie participent largement au financement de ces activités mises en œuvre par des étudiant(e)s et chercheur(e)s en collaboration étroite avec des entreprises, nous voudrions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

12) Messieurs les Ministres peuvent-ils nous indiquer quelles entreprises du secteur du « new space » au Luxembourg sont actuellement impliquées dans des programmes de recherche et développement ?

13) Quelle est la contrepartie financière et en matière de création d'emploi demandée à ces entreprises dans le cadre d'un partenariat de recherche publique ?

14) Monsieur le Ministre de l'Économie évoque dans sa réponse à la question parlementaire n° 0030 du 15 novembre 2018 que la majorité des dépenses (s'élevant pour l'ensemble à 20 millions vers la fin 2018) pour des projets de recherche dans le cadre des programmes de l'ESA ne sont pas « directement liées à l'initiative spaceresources.lu ». En vertu de cette affirmation, Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer quels sont ces autres projets de recherche financés dans le cadre de l'ESA qui ne sont pas liés à l'initiative spaceresources.lu ?

15) Quel est le nombre exact de projets de recherche en cours dans le secteur du « new space » ? Messieurs les Ministres peuvent-ils nous fournir une liste complète de ces projets de recherche, en indiquant le titre et l'objet pour chaque projet listé ?

16) Messieurs les Ministres peuvent-ils nous renseigner sur le nombre de chercheur(e)s impliqué(e)s par les projets susmentionnés ainsi que sur le nombre d'étudiant(e)s ayant fait une demande d'inscription en master « Interdisciplinary space-master » ?

17) Parmi ces chercheur(e)s et étudiant(e)s, Messieurs les Ministres peuvent-ils nous indiquer le nombre de celles et ceux issu(e)s de l'enseignement secondaire luxembourgeois, de nationalité luxembourgeoise et bénéficiant d'un diplôme de l'Université du Luxembourg ?

18) Étant donné qu'actuellement un peu plus de 20 entreprises constituent le secteur du « new space » au Luxembourg, comment Monsieur le Ministre compte-t-il garantir que suffisamment d'opportunités de stage se prêtent aux étudiant(e)s du « Interdisciplinary space-master » ?

19) Sachant que l'industrie en question ne s'est pas beaucoup développée au Luxembourg, Messieurs les Ministres ne sentent-ils pas que ce master risque de dispenser des connaissances non applicables par les futur(e)s diplômé(e)s au Luxembourg même, mais davantage à l'étranger, dans des pays où le secteur de l'espace et le domaine de la recherche spatiale sont davantage développés et consolidés ?

20) De même, dans la mesure où les recherches et les connaissances universitaires sur l'espace et l'industrie spatiale développées au Luxembourg bénéficient en large partie à des entreprises, quelles sont les conditions et obligations contraignantes mises en place, afin de garantir que les résultats de ces recherches et collaborations ne s'exportent pas exclusivement à l'étranger et ne bénéficient davantage aux entreprises qu'à la société luxembourgeoise ?

Réponse commune (14.08.2019) de **M. Étienne Schneider**, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie, de **M. Claude Meisch**, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de **M. François Bausch**, Ministre de la Défense :

Les questions posées par les honorables Députés touchent plusieurs aspects des activités spatiales au Luxembourg.

En ce qui concerne les aspects relatifs à la gouvernance et aux relations internationales, dès le début de l'initiative spaceresources.lu, le Luxembourg s'est impliqué activement dans les forums et enceintes internationaux afin de faire progresser la gouvernance internationale liée à l'exploration et l'utilisation des ressources qui se trouvent dans l'espace. Au niveau européen, le Luxembourg a régulièrement informé les autres États membres de l'UE et les pays membres de l'Agence spatiale européenne, ci-après ESA. Au niveau des Nations Unies, le sujet est traité au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA) à Vienne, avec un point spécifique à l'ordre du jour du sous-comité juridique. Les travaux à ce niveau progressent et de plus en plus de pays s'intéressent au sujet, soutenant les efforts en vue d'un futur cadre international pour la gouvernance des activités de ce type.

Le Luxembourg s'est également activement investi dans les travaux du « The Hague International Space Resources Governance Working Group », dès sa création en 2015. Ce groupe vise l'élaboration d'éléments de texte pouvant servir de base à un futur cadre international pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de ressources spatiales. Le Luxembourg soutient financièrement la deuxième phase du groupe de travail, en collaboration avec l'Université du Luxembourg. Cette phase doit se terminer en novembre 2019, avec comme résultat une liste de 20 éléments (« building blocks »). Pour le Luxembourg, les membres actuels sont Dr. Mathias Link du Ministère de l'Économie, Prof.

Mahulena Hofmann de l'Université du Luxembourg et Kyle Acierno de l'entreprise ispace.

Depuis le lancement de l'initiative spaceresources.lu en 2016, le Luxembourg a conclu huit accords de coopération avec d'autres pays.

(Tableau à consulter auprès de l'Administration parlementaire ou sur www.chd.lu - Travail à la Chambre - Rôle des affaires - Questions parlementaires - rechercher n° de la question.)

Le Gouvernement entend poursuivre la conclusion de tels accords bilatéraux. Les objectifs de ces accords sont en général des échanges sur les aspects juridiques liés à l'utilisation des ressources spatiales, ainsi que la coopération dans les matières scientifiques et technologiques. Le MoU récemment conclu avec les États-Unis d'Amérique ne prévoit pas de coopération en matière de défense. Cette coopération ne viole en aucune manière le Traité de l'Espace. Le Gouvernement continuera de promouvoir l'usage pacifique de l'espace sans exclusion des mesures permettant par exemple de protéger des satellites en orbite.

Afin de donner un aperçu global et approfondi de l'écosystème du secteur spatial luxembourgeois, la Luxembourg Space Agency vient de publier l'édition 2019 du « LSA Space Directory », regroupant les différentes sociétés spatiales, y compris celles qui se sont établies au Grand-Duché depuis le lancement de l'initiative spaceresources.lu, et les organismes de recherche qui sont présents au Luxembourg ainsi que leurs activités principales, le type de produits et services proposés ou encore leur implication dans des projets spatiaux majeurs. Le Grand-Duché compte actuellement environ 50 entreprises et laboratoires de recherche actifs dans le domaine spatial, employant plus de 800 personnes. Le « LSA 2019 Space Directory » peut être consulté sur le site spaceagency.lu.

En ce qui concerne la recherche et le développement industriel, de nombreux projets sont en cours dont certains sont mentionnés dans les déclarations d'intention ou « Memorandum of Understanding », ci-après MoU, conclus entre le Ministère de l'Économie et plusieurs entreprises :

(tableau à consulter auprès de l'Administration parlementaire ou sur www.chd.lu - Travail à la Chambre - Rôle des affaires - Questions parlementaires - rechercher n° de la question).

Nous référant à la réponse à la question parlementaire n° 0681 et à la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration plus transparente et ouverte, et en particulier son art. 1^{er}, alinéa (2) point 8, les informations relatives à la stratégie entrepreneuriale ainsi que la politique financière et commerciale de ces sociétés reprises dans ces MoUs revêtent un caractère confidentiel dont la divulgation sur la place publique pourrait porter un grave préjudice aux entreprises concernées. Ceci vaut également pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème spatial luxembourgeois et leurs projets menés en collaboration et avec le soutien de l'ESA. Il y a lieu de relever que ces MoUs n'engagent aucunement de manière directe des fonds publics. Au contraire, ces déclarations d'intention se limitent à indiquer la voie pour le financement de projets de recherche et développement (R&D) y détaillés moyennant des instruments de financement existants. Les MoUs repris au tableau 2 ont identifié de potentiels projets R&D portant sur une enveloppe budgétaire totale de près de 50 millions d'euros, à condition toutefois que les dits projets remplissent les conditions d'éligibilité prévues.

Dans un contexte plus général, les différents programmes de l'ESA et, lorsque ceux-ci sont moins adaptés, le programme national LuxImpulse sont les instruments financiers les plus utilisés, étant particulièrement bien adaptés aux activités spatiales. En général, les projets R&D à réaliser au Luxembourg et financés partiellement par l'ESA sont analysés au cas par cas, le plus souvent avec l'expertise et le soutien technique de l'ESA. Lorsque le projet est accepté, le montant du soutien accordé peut atteindre 50 % des coûts éligibles selon le programme qui s'applique et selon la nature du projet. En ce qui concerne la recherche et l'innovation industrielles, les projets R&D des entreprises ont comme objectif de développer de nouveaux services, des technologies ou des applications innovantes, principalement dans le domaine des télécommunications ainsi que des technologies satellitaires, des systèmes de communication spatiale ou de l'observation de la terre, y compris l'analyse des données qui en résultent.

En ce qui concerne le rôle du Fonds national de la recherche, ci-après FNR, il importe de souli-

gner que celui-ci ne subventionne pas directement les activités R&D de l'industrie spatiale. Les allocations du FNR sont destinées aux institutions de recherche, comme le Luxembourg Institute of Science and Technology, ci-après LIST, ou l'Université du Luxembourg, qui collaborent avec des partenaires privés dans le domaine spatial. Toutes les activités de recherche dans ce domaine sont financées exclusivement par les outils existants du FNR dont les conditions sont publiquement accessibles sur le site Internet du FNR (voir sous <https://www.fnr.lu/funding/>). Dans certains cas les entreprises doivent participer à un pourcentage minimum des coûts du projet.

En ce qui concerne l'implication des acteurs de la recherche publique, il est à noter que l'Université du Luxembourg et le LIST mènent des activités de recherche dans le domaine spatial.

À l'Université du Luxembourg, la recherche liée à l'espace a lieu au centre interdisciplinaire « Security, Reliability and Trust » (SnT), à la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication (FSTC) et à la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance (FDEF). La recherche couvre les aspects technologiques et réglementaires de l'espace, s'inscrivant dans les priorités du Luxembourg visant à maintenir et à augmenter la compétitivité des entreprises et des organismes de recherche.

Les projets de recherche à l'Université du Luxembourg portent ainsi sur les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la robotique, la science et l'ingénierie des matériaux, ainsi que sur le droit. Près de 50 projets de recherche dans le domaine de l'espace, y compris des thèses de doctorat et des projets de postdoctorants, sont actuellement en cours à l'université, dont plus de 30 projets au SnT, une dizaine de projets à la FSTC et le reste en droit à la FDEF. Ci-après la liste des projets en cours :

(tableau à consulter auprès de l'Administration parlementaire ou sur www.chd.lu - Travail à la Chambre - Rôle des affaires - Questions parlementaires - rechercher n° de la question).

Dans le cadre de ces projets, l'université a des coopérations avec une douzaine de partenaires académiques ainsi qu'avec 15 partenaires industriels à l'étranger et au Luxembourg, dont SES, ispace, LuxSpace, FTA Communication Technologies et SPARC Industries comme partenaires luxembourgeois.

L'université, et notamment le SnT, est actuellement en discussion avec plusieurs entreprises du secteur spatial afin de créer de nouveaux partenariats. Il importe de relever qu'environ 70 chercheurs sont actuellement impliqués dans des projets liés à l'espace dans les facultés et les centres de recherche mentionnés ci-dessus, y compris des professeurs, des postdoctorants et des doctorants. La recherche dans le domaine spatial implique un certain nombre de chercheurs luxembourgeois ou issus du système scolaire luxembourgeois. Cela dit, cette recherche est profondément internationale. L'université du Luxembourg souhaite attirer les meilleurs chercheurs au Luxembourg et contribuer à leur insertion dans le secteur industriel du pays. Au SnT, 40 % des anciens chercheurs (44 % des postdoctorants et 33 % des doctorants) ont choisi de rester et de travailler au Luxembourg, notamment dans l'industrie du pays (66 %).

Le LIST a pour mission de développer des solutions à forte intensité de technologie axées sur l'innovation environnementale, la digitalisation et les matériaux avancés. Avec des équipes dédiées aux partenariats et au développement commercial, le LIST propose une gamme de modèles de partenariat dans le but de trouver la solution idéale pour les besoins de ses partenaires privés et publics relevant de l'industrie spatiale. Ci-après la liste des projets spatiaux en cours et relevant des départements « Environmental Research and Innovation » (ERIN) et « Materials Research and Technology » (MRT) :

(tableau à consulter auprès de l'Administration parlementaire ou sur www.chd.lu - Travail à la Chambre - Rôle des affaires - Questions parlementaires - rechercher n° de la question).

Le nombre de chercheurs impliqués s'élève à quelque 50, 15 au département ERIN et 35 au département MRT. Trois chercheurs sont issus de l'enseignement secondaire luxembourgeois et cinq chercheurs ont la nationalité luxembourgeoise.

En raison de sa taille, le Luxembourg a toujours eu recours à des experts venant de l'étranger pour répondre à la forte demande du marché de l'emploi. Ceci est particulièrement vrai pour

le secteur spatial qui se caractérise par sa main d'œuvre largement internationale. De surcroît, une des missions de la Luxembourg Space Agency est le soutien à l'éducation en suscitant l'intérêt parmi les jeunes pour les métiers de l'espace contribuant ainsi à développer une expertise pointue au niveau national. L'Université du Luxembourg lancera ainsi pour la rentrée 2019 le programme d'études « Interdisciplinary space-master » de deux ans qui bénéficie du soutien du Ministère de l'Économie et de l'Agence spatiale luxembourgeoise ainsi que d'un certain nombre de partenaires industriels. Jusqu'à mi-juillet 2019, l'université avait reçu un total de 107 candidatures. Le programme de ce master vise à fournir aux étudiants les compétences d'ingénierie requises dans l'industrie spatiale, ainsi que des connaissances approfondies et étendues pour gérer les activités liées à l'espace. Pour les 20 étudiants qui seront inscrits pour la première promotion, il existera des opportunités pour faire au Luxembourg un stage dans le cadre de leurs études. En effet, le programme tel que proposé prodiguera une formation aux étudiants qui bénéficiera à l'ensemble des entreprises spatiales luxembourgeoises dont le besoin en termes de ressources fera que les futurs diplômés ne seront pas obligés de se tourner vers l'étranger pour trouver une opportunité d'emploi.

Question 0847 (01.07.2019) de **M. Jeff Engelen** (ADR) concernant la **concession de pharmacie** :

D'Veerdeelung vun de Konzessiounen, fir eng Apdik d'äerfen ze bedreiwen, ënnerleien enger Prozedur. A souwäit ech informéiert sinn, ginn et hei verschidden Apdikteschkonzessiounen.

An dësem Kontext hätt ech folgend Froen un den Här Gesondheitsminister:

1. Wat fir eng Zort Apdikteschkonzessioun ginn et, an no wat fir engem Prinzip fonctionnéiert d'Vergab dovunner? Op wat fir eng gesetzlech Basis gëtt sech dobäi beruff?

2. Wéi fonctionnéiert den Transfer vun enger Apdik bannent a baussent de Gemengen am Land?

Réponse commune (12.08.2019) de **M. Etienne Schneider**, *Ministre de la Santé*, et de **Mme Taina Bofferding**, *Ministre de l'Intérieur* :

ad 1. Bei den ëffentlech zougänglechen Apdikte muss een tëschent de Statskonzessiounen an de privaten Officinen ënnerscheeden. Déi privat Apdikte baséieren op der Ordonnance royale grand-ducale modifiée vum 12. Oktober 1841 N° 16, portant organisation du service médical.

Mam Gesetz vum 28. Februar 1905 „concernant le régime des pharmacies“ sinn d'Statskonzessiounen agefouert ginn, mä déi deemoleg privat Officine si bestoe bliwwen.

Säitdeem gëtt all zousätzlech nei Apdik, op Basis vum ofgeännerte Gesetz vum 4. Juli 1973 „concernant le régime de la pharmacie“, als Statskonzessioun verginn. Dozou ass nach ze präzisieren, dass all nei Apdik eng Autorisation vun der Regierung brauch, fir sech ze etabléieren. Fir déi Autorisation muss d'Regierung am Virfeld en Avis beim Collège médical a bei der Gemeng ufroen.

ad 2. Op Basis vum Artikel 8 vum „Règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie“ muss den Transfer vun enger Statskonzessioun an eng aner Lokalitéit vum Gesondheitsminister accordéiert ginn.

Question 0850 (01.07.2019) de **M. Roy Reding** (ADR) concernant les **contrôles d'agences immobilières** :

Il me revient que l'Administration de l'enregistrement et des domaines effectue des contrôles « antiblanchiment » auprès d'agences immobilières. D'après mes sources, il y aurait eu de fortes amendes prononcées alors que les copies des cartes d'identité/des passeports des clients n'auraient pas été « certifiées ». La personne qui a photocopié la pièce d'identité aurait dû apposer un tampon « pour copie conforme ».

1) N'êtes-vous pas d'avis que de toute évidence une photocopie est conforme à l'original que l'on a copié, sans qu'il y ait besoin d'apposer un tel tampon ?

2) N'êtes-vous pas d'avis que de tels bureaucratismes - sanctionnés de surcroît par des amendes - soient déplacés ?

Dans le même contexte on semble avoir soulevé que des agences soient « non compliant »

alors qu'elles n'auraient pas effectué une « identification des recherches par des mesures raisonnables » et qu'il n'y aurait pas « d'analyse-risque » ?

3) Pouvez-vous m'expliquer quelles recherches supplémentaires un agent immobilier pourrait raisonnablement effectuer en dehors de demander aux clients vendeurs/acheteurs/locataires des pièces d'identité, respectivement (locataires) des fiches de salaire, le contrat de travail, etc. ? Sachant que dans les ventes immobilières d'autres professionnels autrement plus équipés effectuent des recherches (notamment les banques), quelle autre source d'information/de recherche un agent immobilier devrait-il utiliser ?

4) Enfin, quelle « analyse-risque » devrait faire un agent immobilier, au-delà des vérifications ci-avant ? Bien entendu il y a toujours le « risque » qu'un acquéreur X puisse utiliser des fonds d'origine criminelle, mais en quoi un agent immobilier pourrait-il déterminer l'existence d'un risque précis ?

5) N'êtes-vous pas d'avis que ces rapports servent davantage à présenter une belle statistique au GAFI comme quoi notre pays fait des efforts extraordinaires dans la lutte contre le blanchiment d'argent et que les amendes prononcées servent avant tout à renflouer les recettes étatiques qu'à véritablement lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ?

Réponse (30.07.2019) de **M. Pierre Gramegna**, *Ministre des Finances* :

En réponse aux questions de l'honorable Député, il y a lieu de rappeler qu'en vertu de l'article 2-1 (8) de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (« AEDT ») a pour mission la surveillance et le contrôle des professionnels tombant sous son champ de compétence, dont les agents immobiliers.

Concernant la question sur la certification, il ne s'agit ici non pas de l'apposition d'un tampon par une autorité indépendante, mais de la confirmation écrite par le professionnel de la vérification effective de l'identité du client, par sa personne. En vertu de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (« loi LBC/FT »), les professionnels sont tenus de justifier notamment qu'ils respectent leur obligation de vigilance à l'égard de la clientèle en matière LBC/FT. Or, cette justification ne peut se faire que sur la base de la certification de pièces d'identité par le professionnel (sans laquelle l'AEDT ne pourrait valablement contrôler si celui-ci a bien contrôlé l'identité de son client et certifié ce contrôle par l'apposition de sa signature et de la date de rencontre sur la copie de la carte d'identité). Il est permis de rappeler que le fil conducteur de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, est l'obligation de justification du professionnel du respect de ses obligations professionnelles en matière LBC/FT, et que de ce fait, la charge de la preuve incombe au professionnel. Cette justification doit être fondée sur un contrôle effectif et efficace par toutes les autorités compétentes en matière LBC/FT, qui s'alignent notamment sur la méthode d'identification et de vérification de l'identité du client ou du bénéficiaire effectif.

Quant à la prononciation des amendes à l'égard des professionnels, il y a lieu de souligner que la loi du 13 février 2018 a substantiellement modifié les moyens des autorités de contrôle dans la mise en œuvre de leur mission de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. En effet, l'article 8-4 de la loi LBC/FT prévoit un catalogue de sanctions, dont « des amendes administratives d'un montant maximal de deux fois le montant de l'avantage tiré de la violation, lorsqu'il est possible de déterminer celui-ci, ou d'un montant maximal de 1.000.000 euros. » [article 8-4 (2), f)]. Le montant des amendes tient compte des critères fixés à l'article 8-5 de la loi LBC/FT ainsi que du niveau de conformité des professionnels concernant les obligations leur incombant en vertu de la loi LBC/FT, respectant ainsi le principe de proportionnalité.

De plus, il est rappelé que le Grand-Duché de Luxembourg, membre du GAFI, est tenu de respecter les recommandations du GAFI, dont la recommandation 35, qui prévoit que « les pays devraient s'assurer qu'une gamme de sanctions proportionnées et dissuasives, qu'elles soient de nature pénale, civile ou administrative, est applicable aux personnes physiques et morales qui ne respectent pas les obligations en matière de LBC/ FT. »

À préciser également qu'en date du 20 novembre 2018, une conférence d'information a été organisée à la Chambre de Commerce sur la mise en œuvre de la loi LBC/FT avec la colla-

boration notamment de la Chambre immobilière. Lors de cette conférence, les professionnels ont été informés des mesures entreprises par l'AEDT dans le cadre de sa mission de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et notamment de la prononciation des sanctions administratives à leur encontre telles que prévues à l'article 8-4 dans la loi LBC/FT.

L'article 3 de la loi LBC/FT prévoit la prise de « mesures raisonnables » dans le cadre de la vérification de l'identité du client et/ou du bénéficiaire effectif. À ce titre, peut être considérée comme mesure raisonnable, la production d'un/de :

- certificat de résidence ;
- factures indiquant l'adresse du client ;
- recherches Internet (Google, Bing, Yahoo, Facebook, Twitter, etc.) documentées ;
- RIB (relevé d'identité bancaire) ;
- description de l'objet de l'activité du client ;
- en cas de groupe/société lié(e), la présentation de l'organigramme ;
- extraits du RCS (même étrangers) ;
- identification par logiciel KYC (CDDS, Worldcheck, Dow Jones, autres).

Cette liste est à considérer comme indicative et non exhaustive. De plus, ces informations sont consultables dans les « Guide pour les professionnels » sous la rubrique « Blanchiment » sur le site Internet de l'AEDT.

L'intervention d'une banque ou d'un notaire dans la chaîne de la transaction n'exonère en rien l'agent immobilier dans la mise en œuvre de son obligation de vigilance. Il ne peut donc pas se voir déresponsabilisé en matière LBC/FT par la seule invocation de l'intervention d'un autre professionnel.

Concernant la question sur l'analyse-risque, celle-ci est visée par l'article 2-2 de la loi LBC/FT et constitue par conséquent une obligation professionnelle. L'analyse-risque n'est pas à confondre avec la vérification de l'identité ; elle ne s'y substitue pas mais elle est considérée comme l'indicateur du professionnel quant au type de vigilance à mettre en œuvre face au client. En effet, la loi LBC/FT prévoit différents types de vigilance en fonction de la clientèle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur analyse-risque, les professionnels sont notamment tenus de tenir compte des différents facteurs prévus à l'annexe III de la loi LBC/FT. En fonction du risque évalué par le professionnel, il sera tenu d'y adapter sa vigilance. L'exercice de l'analyse nationale des risques a également été effectué au niveau national et le résultat peut être consulté sur le site du Ministère des Finances sous la rubrique « Publications ». À ce titre, le lecteur pourra constater le niveau de risque inhérent aux différents secteurs tombant sous le champ de la loi LBC/FT. Dans ce cadre, le secteur immobilier a été évalué comme secteur à risque élevé.

Question 0852 (02.07.2019) de **M. Fernand Kartheiser** (ADR) concernant l'**accès au fichier central de la Police grand-ducale** :

Am Kader vun der Debatt iwwert dee sougenannten „geheime“ Casier respektiv den „Fichier central“ vun der Police gëtt et, wéi déi rezente gefouert Debatt weist, eng Rei un Onkloerheeten, wat déi rechtlech Dispositione vun dëser Datei uginn. Eng vun deene Froen ass déi vun der Zougangsberechtigung op déi Datei.

Och déi rechtlech Dispositione, déi den Zougërf vun der IGP (Inspection générale de la Police) op déi Datei regelen, mussen genee gekläert ginn. Et ass an deem Sënn a priori schwéier nozevollzéien, datt grad d'IGP elo eng Enquête soll maachen iwwert déi Datei, wou si dach selwer dës Datei kéint benotzt hunn a soumat eng kloer Onparteilechkeit net méi garantéiert wär.

An deem Kontext wollt ech dem Här Minister fir bannenzeg Sécherheet dës Froe stellen:

1. Op wat fir rechtlech Dispositione berufft d'IGP sech, fir de Fichier central vun der Police kënnen anzeséinn ?

2. Wéi dacks huet d'IGP virum Dateschutzgesetz vun 2018 eng Demande gemaach, fir kënnen dee Fichier ze consultéieren, respektiv wéi dacks hu Membere vun der IGP dës Fichier consultéiert ?

3. Wéi dacks huet d'IGP no dem Akraaftriede vum Dateschutzgesetz eng Demande gemaach, fir de Fichier kënnen ze consultéieren, respektiv wéi dacks hu Membere vun der IGP de Fichier central consultéiert ?

4. Am Fall, wou d'IGP dës Fichier consultéiert hätt, wär si dann net an den Ae vum Här Minister „Juge“ an „Partie“ an engem ?



Groussherzog „inviolable“ ass. Déi Inviolabilité implizéiert déi komplett Irresponsabilitéit vum Statschef, souwuel stroferechtlech wéi och politesch. D'Akte vum Statschef sinn deemno souwuel „par essence“ wéi „en droit“ onpolitisch. [...]”

Question 0867 (05.07.2019) de **M. Gilles Baum** (DP) concernant les **logements de fonction** :

Lors de la dernière période législative, le Gouvernement a réformé le système des logements de fonction mis à disposition des fonctionnaires et employés en adaptant, entre autres, le loyer au prix du mètre carré qui a cours dans la zone géographique donnée.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre du Logement, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre des Finances :

- Combien de logements de fonction étatiques sont actuellement affectés à la police et à l'Administration des douanes et accises ?

- Combien de ces logements sont inoccupés en ce moment ?

- Dans quel état de vétusté se trouvent ces logements en général ?

- Madame et Messieurs les Ministres estiment-ils que ces logements étatiques pourraient être occupés par des familles figurant sur les listes d'attente du Fonds du logement et de la SNHBM ? Qu'en est-il des bénéficiaires de protection internationale ?

Réponse commune (19.08.2019) de **Mme Sam Tanson**, *Ministre du Logement*, de **M. François Bausch**, *Ministre de la Sécurité intérieure*, et de **M. Pierre Gramegna**, *Ministre des Finances* :

Nous tenons à informer l'honorable Député qu'actuellement, 103 logements de service sont affectés à la Police grand-ducale, dont 27 sont encore occupés.

La Police grand-ducale a sollicité le maintien dans son actif de 22 des 76 logements inoccupés en vue d'une éventuelle extension des locaux de service de commissariats adjacents à ces logements de service. Les autres 54 logements de service inoccupés seront prochainement réaffectés.

En ce qui concerne la réaffectation des anciens logements de service dont la Police grand-ducale disposait auparavant, 76 conventions ont déjà été signées avec l'Agence immobilière sociale (AIS). Plusieurs procédures de remise de clés à l'AIS sont encore en cours.

Actuellement, 35 logements de service sont encore affectés à l'Administration des douanes et accises.

Il s'agit en particulier des logements des maîtres-chiens à Findel lesquels sont maintenus aussi longtemps qu'une autre solution pour la garde des chiens n'est trouvée. Le logement au centre douanier Howald est aussi maintenu pour des raisons de surveillance du site.

En ce qui concerne la réaffectation des anciens logements de service dont l'Administration des douanes et accises disposait auparavant, 50 conventions ont déjà été signées avec l'AIS. Plusieurs procédures de remise de clés à l'AIS sont encore en cours.

Parmi les anciens logements de service non visés ci-dessus, une cinquantaine ont été réservés à des fins de grands projets de logements à réaliser par le Fonds du logement ou la SNHBM, respectivement sont également susceptibles d'accueillir des bénéficiaires de protection internationale (p. ex. à Wasserbillig).

L'état des logements inoccupés varie d'un objet à l'autre.

Question 0868 (05.07.2019) de **M. Gusty Graas** (DP) concernant les **chenilles processionnaires** :

La présence de chenilles processionnaires au Luxembourg semble s'accroître de saison en saison. Sachant que les poils urticants des chenilles représentent un danger pour la santé humaine, des mesures doivent être prises aux endroits où le risque de contact avec des personnes est important (le long des trottoirs, che-

mins ainsi que dans les parcs et aux alentours des aires de jeux).

Cette année la Ville de Guénange (Lorraine) a fait appel à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) qui a utilisé un drone pulvérisant un biocide (Foray ES) sur les nids des chenilles. Selon la presse, l'expérimentation menée par l'INRA a été concluante. Non seulement les chenilles urticantes n'ont pas résisté au traitement, mais le traitement n'a pas non plus commis de dégâts collatéraux sur le plan environnemental.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de la Santé :

1) Les ministres sont-ils au courant de l'expérimentation menée par l'INRA pour lutter contre les chenilles ? Dans l'affirmative, partagent-ils l'avis de la presse que cette méthode s'avère efficace ?

2) Un traitement des nids de chenilles à l'aide de drones est-il également envisageable au Luxembourg ? Dans l'affirmative, quel organisme serait compétent pour effectuer une telle pulvérisation ?

Réponse commune (12.08.2019) de **Mme Carole Dieschbourg**, *Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable*, et de **M. Etienne Schneider**, *Ministre de la Santé* :

ad 1) Oui, les ministres sont au courant de l'expérimentation menée par l'INRA pour lutter contre les chenilles de la processionnaire du chêne.

Le groupe de travail sous l'égide de la Direction de la santé du Ministère de la Santé, chargé de l'élaboration du plan d'action relatif à la processionnaire du chêne, est en train d'étudier différentes méthodes de lutte contre l'espèce, dont l'application de biopesticides par drone. À ce stade, il est cependant prématuré de prendre position quant à l'efficacité de cette méthode et l'opportunité de son utilisation.

ad 2) Comme mentionné ci-avant, la méthode de traitement des chenilles à l'aide de drones est en train d'être examinée dans le cadre du dit plan d'action. Dans le contexte de la perte de biodiversité et de l'extinction d'espèces, il faut cependant souligner que l'emploi de biopesticides est à considérer comme dernier moyen de lutte qui doit se limiter strictement aux endroits à haute fréquentation humaine. Jusqu'à ce jour, tous les biopesticides, y inclus le produit Foray ES (*Bacillus thuringiensis* [var. *kurstaki*]) utilisé en Lorraine en 2019 dans la lutte contre la processionnaire du chêne, sont non sélectifs, donc préjudiciables à d'autres insectes, et ont un impact sur l'écosystème via la chaîne alimentaire. Il est indispensable que l'application de biopesticides se fasse strictement d'après les règles d'un monitoring scientifique sur l'état de développement des chenilles. En effet, les chenilles de la processionnaire du chêne ne doivent pas encore avoir atteint le troisième stade larvaire dans lequel ils forment les poils urticants.

Étant donné qu'aucun biocide n'est autorisé au Luxembourg pour la lutte contre la processionnaire du chêne, l'Administration de l'environnement (AEV) étudie les différents biopesticides déjà utilisés dans nos pays voisins et fera parvenir ses conclusions à la Direction de la santé, à l'Administration de la nature et des forêts (ANF) ainsi qu'aux autres partenaires collaborant au plan d'action.

Question 0869 (05.07.2019) de **M. François Benoy** (*déi gréng*) concernant la **gestion locative sociale** :

En 2009, le Ministère du Logement a mis en place un outil pour mobiliser des logements inoccupés, la gestion locative sociale. Selon ce modèle, des propriétaires confient la gestion de leurs logements inoccupés à des organismes conventionnés avec le Ministère du Logement. Ces organismes les mettent à la disposition de ménages en besoin et ceci à des loyers abordables. En principe, l'occupation des logements ne peut cependant pas dépasser la durée de trois ans et est liée à un accompagnement social des ménages par les organismes conventionnés. La finalité de ce suivi est la possibilité pour les familles bénéficiaires de pouvoir se loger au bout des trois années sur le marché immobilier régulier.

Récemment des responsables communaux se sont plaints à cet égard du fait que par la gestion locative sociale des bénéficiaires trouvent des logements au sein de leur commune sans y avoir été résidents au préalable. En outre, les communes seraient systématiquement contraintes à prendre en charge ces occupants à

l'issue de la période de mise à disposition de la GLS, limitée à trois ans.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre du Logement :

1) Combien de logements sont actuellement gérés au niveau national selon le modèle de la gestion locative sociale ?

2) Combien de partenaires conventionnés avec le Ministère du Logement participent actuellement à cette mesure ?

3) Quel bilan peut-on tirer du suivi social des locataires par les organismes conventionnés ? La règle d'une mise à disposition limitée à une durée maximale de trois ans s'est-elle avérée pertinente dans la pratique ?

4) Que se passe-t-il à l'issue des trois années de mise à disposition aux bénéficiaires d'un logement par le biais de la gestion locative sociale ?

Réponse (03.09.2019) de **Mme Sam Tanson**, *Ministre du Logement* :

La Gestion locative sociale (GLS) vise à mobiliser des logements en général inoccupés et appartenant à des personnes privées, afin d'y loger des personnes à revenus modestes et présentant un problème de logement selon la typologie européenne de l'exclusion liée au logement (ETHOS). La GLS est mise en œuvre avec beaucoup de succès tant par des associations que par des communes et des offices sociaux.

En effet, la GLS permet non seulement de mobiliser à frais réduits des logements existants non occupés, mais surtout d'offrir une réelle opportunité de logement à des personnes et familles qui, pour des raisons diverses, ne peuvent se loger de façon adéquate sur le marché locatif luxembourgeois. Le système de la GLS offre en outre à ces personnes un accompagnement social visant à les rendre autonomes, du moins pour ce qui a trait au logement. De ce fait, le système de la GLS est un outil qui permet d'apporter de façon directe ou indirecte un appui considérable aux communes dans leur devoir de secourir les personnes en situation de détresse.

ad 1) Fin 2018, 714 logements ont été gérés au niveau national selon le modèle de la GLS. Pour fin 2019, on estime une progression jusqu'à +/- 800 logements.

ad 2) 25 partenaires conventionnés par le Ministère du Logement participent actuellement à cette mesure. Des conventions pour deux acteurs supplémentaires sont actuellement en phase de signature.

ad 3) Au vu des informations reçues des principaux partenaires conventionnés, le suivi social varie selon les besoins des bénéficiaires concernés, chaque ménage ayant une problématique/situation psychosociale et économique différente. Les facteurs déterminant l'envergure de cet accompagnement sont, en effet, multiples : par exemple l'état de santé, l'évolution de la situation financière et familiale, la maîtrise des langues ou la capacité de les apprendre, la situation des proches dans un pays d'origine (et un éventuel regroupement familial). Il faut donc mettre en œuvre des moyens appropriés et variés tels que des visites à domicile, une guidance/gestion financière, une aide administrative et d'autres soutiens adaptés pour assurer un bon déroulement du projet d'insertion sociale. En effet, l'objectif de la GLS est tou-

jours l'autonomie des bénéficiaires sur le plan du logement.

Dans le cadre de la GLS, il est tout à fait pertinent de limiter, au départ, la durée de la mise à disposition du logement. La règle générale d'un contrat limité à trois ans s'avère de la sorte adéquate.

Il convient en effet de définir un cadre temporaire à l'égard des bénéficiaires afin de les inciter à faire les efforts nécessaires pour pouvoir réintégrer à moyen terme un logement sur le premier marché immobilier. Leur accompagnement social sert à les soutenir et à les encadrer dans cette démarche. Le terme déterminé des contrats indique un objectif temporel à la démarche.

Toutefois, les contrats de bail dans le cadre de la GLS peuvent être prolongés en fonction de la situation de l'occupant et de sa motivation.

En effet, il est important de pouvoir continuer à soutenir les personnes qui ne sont pas en mesure de quitter leur logement après trois ans parce que leur projet d'insertion n'a pas encore abouti, respectivement parce que certaines personnes ne réussissent pas à atteindre un niveau de revenu leur permettant d'intégrer le premier marché du logement. Il arrive que pour ces personnes la seule solution décente et durable soit un logement social à long terme.

ad 4) Heureusement, la majeure partie des habitants d'un logement GLS arrive à s'autonomiser en trois années. Pour les autres locataires GLS, le projet d'inclusion sociale qui vise leur autonomie est généralement prolongé.

L'accompagnement social pourra être adapté selon la situation des bénéficiaires : par exemple pour une famille dont l'objectif est de trouver un nouveau logement, il convient de les soutenir dans les démarches de recherche d'un logement, pour une autre famille, il s'agira d'intensifier les recherches d'emploi, etc.

Si le logement occupé reste attribué à la GLS, l'occupant peut continuer à y résider. Dans les autres cas, le gestionnaire lui propose en règle générale un autre logement.

Au sein de l'AIS (Agence immobilière sociale, le plus grand acteur sur le marché de la GLS), le suivi social des bénéficiaires est un élément clé du concept de la GLS. À la signature du contrat de mise à disposition, le bénéficiaire s'engage dans un projet d'inclusion sociale qui vise son autonomie sur le plan du logement. Parmi les bénéficiaires qui ont quitté le dispositif, 59 % ont pu réaliser cette autonomie avant trois ans. 10 % sont même devenus propriétaires. Parmi les 41 % qui ont quitté l'AIS après plus de trois ans de séjour :

- 40 % y ont séjourné entre 3 et 4 ans,
- 27 % y ont séjourné entre 4 et 5 ans,
- 19 % y ont séjourné entre 5 et 6 ans,
- 7 % y ont séjourné entre 6 et 7 ans,
- 7 % y ont séjourné plus de 7 ans.

D'autres partenaires conventionnés par le ministère observent les mêmes durées d'occupation des logements. Selon Wunnengshëllef ASBL, 32,25 % des ménages occupent un logement pour une durée de plus de trois ans, et 8 % des ménages occupent leur logement depuis plus de cinq ans.

Pour pouvoir intégrer les gens dans les meilleurs délais sur le premier marché du logement ou sur le marché du logement social, certains

Le saviez-vous ?

GROUPE POLITIQUE

Un groupe politique est une formation interne de la Chambre des Députés réunissant des membres de celle-ci d'après leurs affinités politiques. Pour être reconnu, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres. Chaque groupe politique désigne un président qui le représentera au sein de la Conférence des Présidents et se voit mettre à sa disposition des locaux et des crédits calculés sur base de sa représentation proportionnelle à la Chambre.

GROUPE TECHNIQUE

Les députés qui ne font pas partie d'un groupe politique et ceux qui ne sont pas apparentés à un groupe politique peuvent former un groupe technique, à condition que ce groupe comprenne au moins cinq membres. Ils désignent un coordonnateur qui est leur porte-parole pour toutes les questions administratives et les représentera dans la Conférence des Présidents.

Les différents hôpitaux font fonctionner des services psychologiques de soutien pouvant intervenir en cas de décès d'enfants ou d'adultes hospitalisés.

Certains centres ou services de consultations conventionnées avec le Ministère de la Santé ou le Ministère de la Famille (p. ex. Familjen-Center) proposent des consultations psychologiques ou psychothérapeutiques qualifiées lors de crises personnelles existentielles (e. a. également en cas de décès d'un enfant pour parents).

Au total, il existe des possibilités multiples, sans compter les nombreux professionnels prestataires de soins de santé, qui peuvent apporter aide et soutien aux parents d'un jeune enfant décédé. L'aide que chaque parent souhaite ou nécessite est à considérer au cas par cas de façon tout à fait individuelle.

Question 0931 (22.07.2019) de **Mme Djuna Bernard** (*déi gréng*) concernant les centres de compétences :

En 2018, un nouveau dispositif a été mis en place dans le domaine de l'éducation nationale pour prendre en charge les enfants à besoins spécifiques, à savoir les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. Cinq des neuf centres de compétences se fondent sur des structures existantes, les autres ont dû être créés.

Les centres de compétences interviennent au plan national, chacun dans son domaine de spécialité, lorsque la prise en charge d'un élève à besoins spécifiques aux niveaux local et régional n'a pas pu apporter les résultats souhaités. La prise en charge peut prendre la forme d'une intervention spécialisée ambulatoire ou dans certains cas, la forme d'une scolarisation spécialisée dans une classe du centre, à temps plein ou en complément d'une scolarisation dans l'enseignement régulier.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

1) Combien d'élèves ont été pris en charge par les centres de compétences depuis leur création en 2018 ? Combien de ces élèves sont issus de l'enseignement fondamental respectivement de l'enseignement secondaire ?

2) Concernant chacun des centres de compétences, combien de prises en charge se font de manière ambulatoire et combien sous forme d'une scolarisation spécialisée ?

3) Les quatre centres de compétences nouvellement créés sont-ils à ce stade déjà pleinement opérationnels ? Dans la négative, quel est l'état d'avancement des travaux ?

4) Dans le cas où des élèves doivent être pris en charge par plusieurs centres de compétences en même temps, comment est assurée la coopération entre les différents centres de compétence ?

5) Comment est assurée l'information des enseignants réguliers ainsi que des enseignants spécialisés sur les activités et les missions des centres de compétences ?

6) Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun de proposer des formations à l'IFEN visant à familiariser les enseignants avec le travail des centres de compétences ?

Réponse (23.09.2019) de **M. Claude Meisch**, *Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse* :

La loi du 20 juillet 2018 a créé huit centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire, ainsi qu'une agence de transition vers une vie autonome qui coopère avec les centres de compétences, afin de faciliter l'accès des jeunes à besoins spécifiques à la formation professionnelle et au marché du travail.

ad 1) + 2) Depuis septembre 2018, les centres de compétences ont pris en charge pas moins de 5.400 élèves.

En ambulatoire, 4.345 élèves étaient encadrés de manière régulière au niveau de l'enseignement fondamental et 201 au niveau de l'enseignement secondaire.

(Graphique à consulter auprès de l'Administration parlementaire ou sur www.chd.lu - Travail à la Chambre - Rôle des affaires - Questions parlementaires - rechercher n° de la question.)

Pour la scolarisation spécialisée, 830 élèves étaient pris en charge dans une classe d'un centre de compétences. Parmi ceux-ci, un certain nombre d'élèves ne fréquentent ces classes que partiellement (« solution mixte avec scolarisation à l'école régulière »).

ad 3) Trois centres de compétences ont été nouvellement créés en 2018, à savoir le CDA, le CDSE et le CEJHP. Ceux-ci sont déjà actuellement pleinement opérationnels et offrent leur expertise et assurent la prise en charge des élèves concernés. Il faut préciser que ces centres, au cours de cette première année scolaire, se focalisaient dans un premier temps sur les prises en charge au niveau de l'enseignement fondamental. Il est cependant prévu d'élargir cette offre dès la présente rentrée 2019-2020 pour les élèves de l'enseignement secondaire. Pour garantir des prises en charge adéquates à tous les niveaux, un renforcement considérable en personnel est prévu dans le plan de recrutement pluriannuel.

ad 4) Tel que prévu par la loi, le travail en réseau des centres de compétences fait partie intégrante de ceux-ci au quotidien.

Pour garantir un échange régulier et structuré, les directeurs des centres se réunissent régulièrement en Collège des directeurs des centres de compétences. Cette plateforme permet une collaboration étroite entre les différents centres.

En outre, les centres sont soutenus et guidés par la Commission nationale d'inclusion (CNI) qui propose, le cas échéant sur base d'un dossier et d'un diagnostic spécialisé, la prise en charge d'un enfant ou d'un jeune à besoins spécifiques par un ou plusieurs centres de compétences. En tant que gestionnaire des dossiers des élèves pris en charge, la CNI exerce une fonction essentielle et de poids dans la mise en réseau des prises en charge simultanées par plusieurs centres.

ad 5) Au niveau de l'information des enseignants ou d'autres professionnels, plusieurs offres et activités ont été organisées au cours de l'année scolaire 2018-2019. Afin de présenter les missions et leur travail de chaque jour, ainsi que les procédures afférentes, des journées nationales d'information pour les instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques (I-EBS), ainsi que pour les membres des Commissions d'inclusion scolaire (CIS) de l'enseignement secondaire ont été mises en place par les centres de compétences en collaboration avec la Commission nationale d'inclusion (CNI) et le Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS). Une autre journée de ce genre est programmée en novembre 2019 pour les membres des équipes de soutien des élèves à besoins particuliers ou spécifiques (ESEB) et les membres des Commissions d'inclusion (CI) de l'enseignement fondamental.

En outre, une journée d'échange et d'approfondissement entre les centres de compétences et les I-EBS a eu lieu. D'autres moments d'échange sont prévus entre professionnels dans le but d'un rapprochement des différents acteurs du dispositif de prise en charge des élèves à besoins éducatifs.

ad 6) L'IFEN propose déjà actuellement des formations continues sur les besoins spécifiques et sur l'éducation inclusive. Grand nombre de ces formations sont prestées par des agents des centres de compétences ou ont été initiées par un centre.

Ces formations portent, en particulier, sur la différenciation des apprentissages dans l'éducation formelle, non formelle et informelle, et sur la gestion de l'hétérogénéité des groupes d'enfants ou d'adolescents. Elles s'adressent, en général, aux membres du personnel enseignant et socio-éducatif. En outre, des formations ciblées peuvent être développées pour des groupements professionnels, des services ou des établissements scolaires déterminés. L'offre de formation est adaptée continuellement aux développements et aux besoins nouveaux décelés en matière d'éducation inclusive.

Question 0932 (22.07.2019) de **M. François Benoy** (*déi gréng*) concernant les formations pour utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques :

La loi du 19 décembre 2014 relative aux produits phytopharmaceutiques transpose entre autres la directive 2009/128/CE qui a fixé des règles harmonisées pour une utilisation plus sûre des pesticides. Elle a notamment introduit une formation obligatoire pour les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques, les distributeurs et les conseillers, avec l'objectif d'accroître le niveau de protection de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement.

Ainsi, les produits phytopharmaceutiques autorisés pour un usage professionnel peuvent être utilisés exclusivement par les détenteurs d'un certificat « assistant usage professionnel », d'un

certificat « usage professionnel » ou d'un certificat « distribution et conseil ».

Selon le règlement grand-ducal du 26 septembre 2017 relatif à la vente, à l'utilisation et au stockage des produits phytopharmaceutiques, les personnes qui disposent d'une attestation de réussite sanctionnant l'accomplissement d'une formation initiale spécifique aux produits phytopharmaceutiques peuvent obtenir les certificats énumérés ci-dessous. Selon une lettre publiée par le « Maschinenring » (MBR Lëtzebuerg), les formations consisteraient d'un ou de plusieurs modules, suivis d'un test certifiant l'accomplissement de la formation.

Dans ce contexte, j'aimerais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

1) Quels sont plus précisément le contenu et la durée des différents modules requis dans le cadre des formations « assistant usage professionnel », « usage professionnel » et « distribution et conseil » ?

2) Combien de personnes ont participé aux formations précitées depuis leur mise en place, ventilées par formation et par année ?

3) Qui sont les acteurs qui sont impliqués dans l'élaboration, l'organisation et l'exécution des formations et tests en question et en quoi consistent leurs missions respectives ?

4) Quel est le taux de réussite des candidats aux tests pour chaque formation, ventilé par année ?

5) Comment est évaluée la qualité des formations et des tests et quels sont, le cas échéant, les divers critères d'évaluation ?

Réponse (07.08.2019) de **M. Romain Schneider**, *Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural* :

ad 1) En fonction du type de formation, le contenu couvre :

- les risques des produits phytopharmaceutiques pour la santé humaine et environnementale,

- le stockage, les erreurs et accidents de manipulation,

- les étiquettes et fiches de sécurité des produits phytopharmaceutiques, la classification,

- la législation,

- l'utilisation appropriée, la lutte intégrée et les méthodes de lutte alternatives.

Le contenu minimal détaillé des différents modules de formation est défini à l'annexe du règlement grand-ducal du 26 septembre 2017 relatif à la vente, à l'utilisation et au stockage des produits phytopharmaceutiques. La formation couvrant le certificat « assistant usage professionnel » consiste en deux modules à trois heures par module ; celle couvrant le certificat « usage professionnel » en quatre modules à trois heures par module. La formation couvrant le certificat « distribution et conseil » fait encore défaut et est en préparation en vue de pouvoir être offerte lors de la prochaine session de formation 2019-2020.

ad 2) Seul le nombre de participation aux différents modules est recensé. Étant donné que les candidats doivent participer à plusieurs modules de formation, le nombre de participation n'équivaut pas au nombre de candidats.

En 2018, il y a eu 265 participations aux modules de la formation pour le certificat « usage professionnel » et 175 aux modules de la formation pour le certificat « assistant usage professionnel ». En 2019, il y a eu 406 participations aux modules de la formation pour le certificat « usage professionnel ». Les formations reprendront en automne 2019.

ad 3) Les acteurs et leurs missions sont :

- le Service de la protection des végétaux (SPV) : gestion générale, organisation des cours, élaboration du contenu des cours, échange et concertation avec les autres acteurs, réponses aux questions posées lors des cours, mise à disposition de matériel de formation ;

- le MBR Lëtzebuerg : gestion des inscriptions, mise à disposition des supports de cours, octroi des attestations de participation et de réussite ;

- le Lycée technique agricole d'Ettelbruck (LTA) : élaboration du contenu des cours, mise à disposition des salles et de matériel de formation, exécution des formations, vérification des listes de présences, exécution et correction des tests de réussite ;

- l'Institut viti-vinicole : élaboration partielle du contenu des cours, mise à disposition des salles de formation, exécution partielle des formations ;

- le Luxembourg Institute of Science and Technology : formation des formateurs, élaboration

du contenu des cours, appui consultatif en cas de questions spécifiques.

ad 4) Étant donné que les sessions de formation s'étendent de l'automne au printemps suivant, les données disponibles ne permettent pas une ventilation du taux de réussite par année.

Au total pour les années 2018 et 2019, 159 personnes ont participé au test en obtention du certificat « usage professionnel » et 78 personnes ont participé au test en obtention du certificat « assistant usage professionnel ». Il y a eu deux à trois échecs.

ad 5) Les formations sont assurées par des professeurs du Lycée technique agricole. En outre, des agents du Service de la protection des végétaux de l'Administration des services techniques de l'agriculture ont participé aux cours de formation afin de vérifier leur qualité. Des échanges au sujet du contenu des cours et des adaptations éventuelles à y apporter ont lieu régulièrement entre les différents acteurs mentionnés au point 3.

Question 0933 (22.07.2019) de **M. Gusty Graas** (DP) concernant l'eau potable :

Eu égard à une augmentation continue de la consommation totale en eau potable, en raison de la croissance démographique et économique, la gestion optimale de cette ressource primordiale devient de plus en plus cruciale, notamment dans un contexte de réchauffement climatique et de périodes de sécheresse qui en sont une des conséquences.

Notons encore que les ressources d'eau souterraines (sources et forages) fournissent environ 50 % de l'approvisionnement en eau potable au Luxembourg.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

1) Combien de sources et forages existent au Luxembourg ?

2) Combien de ces sources et forages sont exploités pour l'approvisionnement en eau potable ?

3) Le cas échéant, pour quelles raisons certains sources et forages ne peuvent pas être exploités ? Madame la Ministre peut-elle fournir des précisions quant à la nature de la pollution des sources et forages concernés ?

4) Quelles mesures curatives sont prévues pour améliorer la qualité d'eau des sources polluées ?

5) Madame la Ministre entend-elle réaliser des forages supplémentaires pour capter des eaux souterraines jusqu'à présent non exploitées ?

6) Est-il possible de discerner d'ores et déjà un impact de la création de nouvelles zones de protection des eaux souterraines pendant les dernières cinq années sur la qualité de l'eau à ces endroits ?

7) Madame la Ministre juge-t-elle opportun d'utiliser l'eau des sources polluées à d'autres fins que la consommation humaine, comme par exemple comme moyen de refroidissement d'installations informatiques ?

Réponse (14.08.2019) de **Mme Carole Dieschbourg**, *Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable* :

ad 1) Au Luxembourg il faut distinguer entre deux types de forages et de sources. D'un côté, il existe des captages (aussi bien de sources que de forages) qui sont rattachés à un réseau d'approvisionnement public en eau potable. Ces réseaux sont opérés par des communes ou des syndicats intercommunaux. De l'autre côté, il existe des captages qui appartiennent en grande partie à des exploitants privés. Parmi ces captages se trouvent des captages dont l'eau est utilisée à des fins de consommation humaine (embouteillage, industrie alimentaire) ainsi qu'à d'autres fins (nettoyage, abreuvement de bétail...). En ce qui concerne cette deuxième catégorie, 310 ouvrages de captages possèdent une autorisation conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Le volume prélevé en 2018 pour cette catégorie de captages était d'environ 2,3 millions de mètres cubes par an, soit 5 % des prélèvements totaux d'eau souterraine au cours de cette année.

